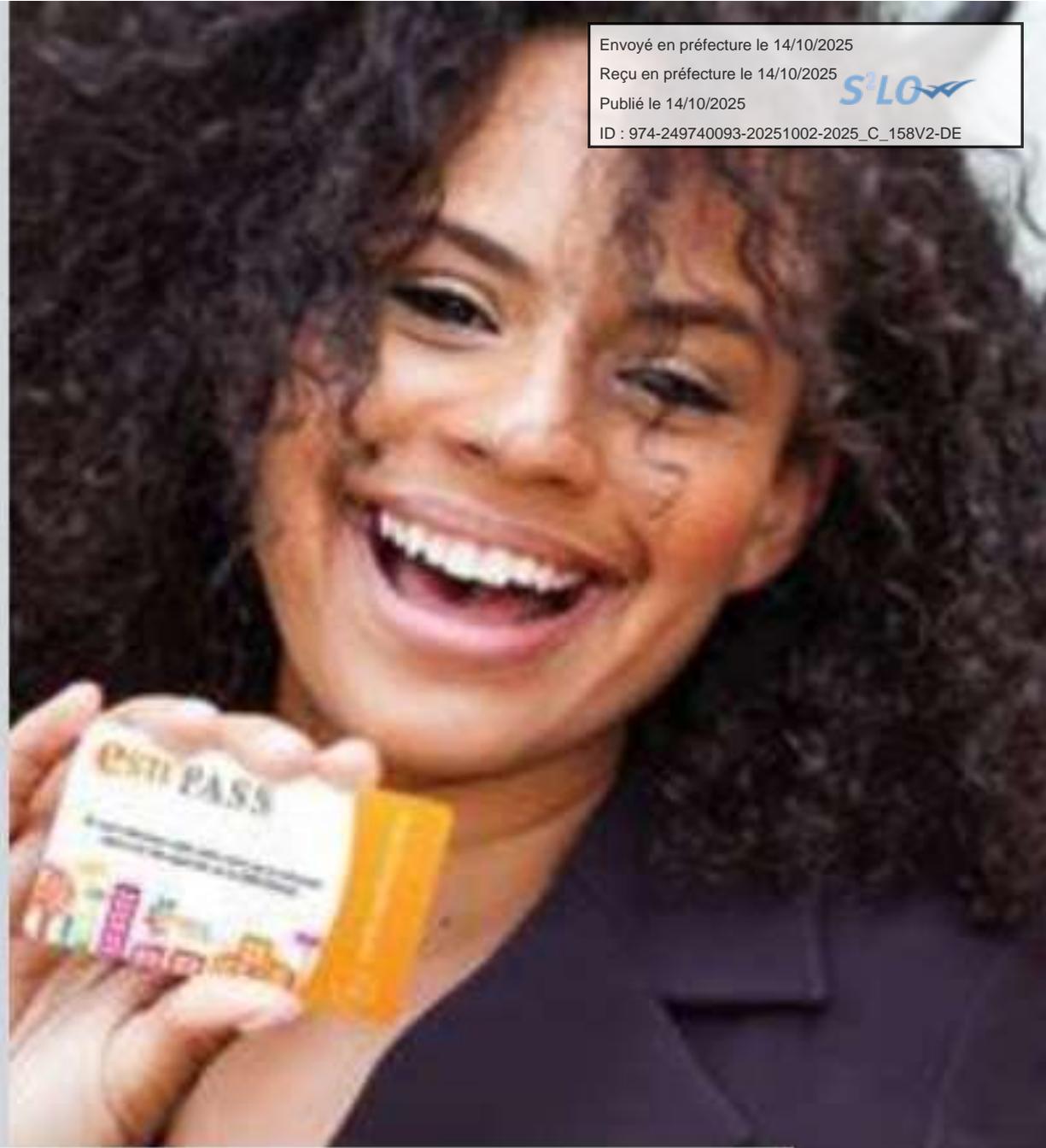


Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 974-249740093-20251002-2025_C_158V2-DE



PROJET DE RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2024



TABLE DES MATIERES

I- LE CONTEXTE GENERAL DE LA DELEGATION	3
II- L'ORGANISATION DE LA SPL	6
A- L'actionnariat	6
B- La gouvernance	6
C- Les moyens humains de la SPL.....	8
1) L'organigramme de la société	8
2) L'effectif de la SPL	8
a) L'effectif total en 2024	8
b) La masse salariale.....	9
c) Les absences au travail	9
d) Le compte-rendu du programme de formation des conducteurs	9
e) Les équipes mobilisées dans le cadre de la DSP	10
D- Les Moyens matériels.....	11
1) Le parc roulant	11
3) L'équipement de l'atelier.....	12
4) Le mobilier urbain	12
5) L'immobilier mis à disposition	13
6) Le système de billettique : Les outils de gestion d'exploitation.....	13
III - L'OFFRE DE SERVICE DE LA SPL ESTIVAL	17
A- L'exploitation des lignes en directe	17
B- Le transport à mobilité réduite (TPMR) : ESTICAP	18
C- La gestion du Réseau ESTIVAL	20
1) L'entretien et la gestion des infrastructures du Réseau et du matériel roulant de la SPL ESTIVAL.....	20
2) L'entretien et la maintenance du matériel roulant.....	20
3) Le développement de l'offre en 2024	21
a) Les perspectives d'optimisation proposées sur les années à venir	22
b) Les tarifications appliquées des produits commerciaux	23
IV - LE CONTROLE DU SERVICE OFFERT	23
A- Le contrôle réglementaire et contractuel	23
1) Le contrôle titre	23
2) Le traitement des arrêtés de circulation	25
3) La conformité du matériel roulant et des infrastructures.....	25
B- Le contrôle qualité	27
1) Un service réclamation à disposition des usagers	27
2) Un contrôle sur le service rendu aux usagers	27

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 974-249740093-20251002-2025_C_158V2-DE



V- LES INDICATEURS DU TRANSPORT URBAIN	28
A- Les kilomètres effectués	28
B- La fréquentation du Réseau	28
VI- LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DE LA DSP	29
A- Le Compte d'Exploitation Prévisionnel.....	29
B- Les subventions d'exploitation et les recettes commerciales.....	29
1) La contribution financière en 2024.....	29
2) Les recettes commerciales en 2024.....	29
VII - LES INVESTISSEMENTS 2024.....	31
VIII - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024	31
Le redressement judiciaire	31
IX - LES PERSPECTIVES 2025.....	32
A- La sortie de la période de redressement judiciaire	32
B- Le projet de mise en place de location de vélos assistés électriquement (VAE).....	34
Annexe 01 : Attestation d'exploitation du pôle d'échange de Saint-André par la SPL ESTIVAL.....	36
Annexe 02 : Attestation de mise à disposition du local de la CIREST.....	37
Annexe 03 : Les offres kilométriques contractuelles.....	38
Annexe 04 : Les offres kilométriques réalisées.	39
Annexe 05 : Le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP).	40
Annexe 06 : Les factures de la DSP avec détail de l'indexation.....	41

I- LE CONTEXTE GENERAL DE LA DELEGATION

La Communauté Intercommunale de la Réunion Est (CIREST) a créé, en 2005, une régie des transports sur le Territoire Est, la Régie des transports l'Est (RTE) sous forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial.

En 2012, la CIREST a décidé de modifier le mode de gestion de la compétence Transport en confiant cette mission à un prestataire choisi dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Ainsi, par délibération fin 2013, la CIREST dissout la Régie pour laisser place le 1^{er} février 2014 à la SEM ESTIVAL, mandataire d'un groupement momentané d'entreprises (GME) Car'Est, dans le cadre de la nouvelle DSP. Celle-ci, avait pour missions d'assurer la gestion du réseau ESTIVAL de transport de voyageurs sur tout le territoire de communauté Intercommunale de La Réunion Est (CIREST), et l'exploitation directe de certains services de transport urbains et péri-urbains dans le même ressort territorial.

En février 2022, la SEM ESTIVAL a évolué en société publique locale (SPL) du même nom. À la différence d'une SEM, aucun actionnaire privé ne peut entrer dans le capital d'une SPL. Pour ces raisons, la CIREST a racheté toute les parts sociales des actionnaires privés. Avec ce rachat, la CIREST est devenue l'actionnaire majoritaire de la SPL en détenant 95 % du capital social, la région Réunion conservant ses 5 % des parts.

Avec ce nouveau statut, la SPL ne peut réaliser que des missions confiées par ses collectivités actionnaires sans mise en concurrence. La SPL ESTIVAL a donc pour mission principale de garantir un service de mobilité efficace, accessible et durable, sur le Territoire Est, en conformité avec les orientations stratégiques fixées par la CIREST.

La SPL ESTIVAL a pour objets :

- **À titre principal** : la gestion et l'exploitation de services de mobilité, à l'intérieur du ressort territorial de ses actionnaires ;
- **À titre accessoire** : la mise en place et la gestion de système de stationnement payants.

L'identification de la SPL ESTIVAL :

Raison sociale : SPL ESTIVAL

Adresse : 13 Route Nationale 2, BAT E, Rivière des Roches, 97412 BRAS-PANON (à partir du 31 juillet 2023)

Date de prise d'activité : 28/02/2022

Forme Juridique : Société Publique Locale

Code APE : 4931Z

Activités principales : Transports urbains et suburbains de voyageurs

N°SIRET : 800 209 330 00029

Capital social : 500 000 €

La convention de délégation de service public (DSP) :

À l'issue du contrat de DSP entre la CIREST et le GME CAR'EST, signé en 2014 et arrivé à échéance le 30 avril 2023, la CIREST a décidé de confier à la SPL ESTIVAL un nouveau contrat « In House », afin d'assurer la continuité du service de transports publics urbains.

Ce contrat couvre :

- L'exploitation directe des lignes 1 13-17, 15A, 15B, 43, 44, 49 ainsi que du service TPMR ;
- La supervision des lignes attribuées à des entreprises privées via un appel d'offres : lignes 2, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 48, 64A, 64B, 65, 81, 82, 82C, 83, 84, ainsi que les lignes 13, 17, 15A, 15B, 43, 44 et 49 en cas de non affermissement ;
- La gestion des inscriptions aux transports scolaires
- La gestion et la supervision des accompagnateurs scolaires (ATS) recrutés par la CIREST;
- La gestion des infrastructures et équipements du réseau de transport : abris-bus, poteaux d'arrêt, gares routières, etc. ;
- La gestion du système de billetterie du réseau de transport urbain et des gares routières, y compris le personnel nécessaire à son exploitation ;
- La réalisation de prestations d'études ponctuelles ou récurrentes, d'ingénierie, de conseil et d'assistance à la CIREST pour toute opération liée à la gestion du service public de transport urbain.

Ce contrat conclu pour une durée de huit ans, s'étendait du **1er mai 2023** au **31 avril 2031**.

Cependant, la SPL ESTIVAL a rencontré d'importantes difficultés ayant entraîné une forte dégradation de sa situation financière. Ces difficultés liées à des anomalies importantes de gestion ont amené le Tribunal de Commerce à déclarer la société en redressement judiciaire le 30 août 2023.

Les pertes financières relevées ces derniers mois ont conduit la CIREST à constater l'impossibilité de poursuivre l'actuel contrat de DSP et à la décider à mettre fin à la convention de manière anticipée le 31 décembre 2024. Ainsi un nouveau contrat de DSP In'House a été signé le **1^{er} janvier 2025**, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au **31 décembre 2029**.

L'objet de ce contrat couvre :

- L'exploitation en direct du service constitué par la ligne 1 ;
- L'exploitation directe des lignes 13, 17, 15A, 15B, 43, 44, 49 ainsi que du service TPMR;
- La supervision des lignes attribuées à des entreprises privées via un appel d'offres : lignes 2, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 48, 64A, 64B, 65, 81, 82, 82C, 83, 84, ainsi que les lignes 13, 17, 15A, 15B, 43, 44 et 49 en cas de non affermissement ;
- La supervision des marchés de transport scolaire délégués à des entreprises privées, ainsi que la gestion des inscriptions aux transports scolaires et aux ATS ;

- La gestion des infrastructures et équipements du réseau de poteaux d'arrêt, gares routières, etc. ;
- La gestion de la billetterie du réseau de transport urbain et de gare(s) routière(s) en ce compris le personnel utile à son exploitation ;
- La réalisation de toute prestation d'études ponctuelles ou récurrentes, d'ingénierie, de conseil et d'assistance à la CIREST, à la demande de cette dernière pour des opérations liées à la gestion du service public de transport urbain.

Le Comité de pilotage :

Afin d'apprécier régulièrement l'évolution du service et de débattre sur l'ensemble des sujets liés au contrat, un comité de pilotage a été mis en place et doit se réunir une fois tous les deux mois.

Ce comité de pilotage est composé des membres suivants :

- Les membres du comité technique :
 - SPL : le Directeur Général, le Directeur d'Exploitation, le Directeur des Ressources, le Directeur Développement, le Directeur Financier et le cas échéant l'expert-comptable ;
 - CIREST : Le Directeur Général des Services, le Directeur Général des Services Techniques, le Directeur Général Adjoint Ressources et Moyens, le Directeur Financier, le Directeur Juridique et le Directeur des transports.
- Le Président de la CIREST ou son représentant ;
- Le Président de la Région Réunion ou son représentant ;
- Le Président de la SPL ESTIVAL ou son représentant.

Les contrats de sous-traitance :

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, un marché pour la gestion de la billetterie du réseau ESTIVAL (2023-2024) a été signé pour une durée de 12 mois avec la société TRANSDEV SERVICES REUNION (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024) et un nouveau marché a été signé pour une durée de 12 mois (du 1er mai 2024 au 30 avril 2025).

Les missions sous-traitées sont les suivantes :

- Vente des titres et l'encaissement des recettes issues des ventes, au sol, à bord et dématérialisées ;
- Gestion du service après verbalisation et encaissement des procès-verbaux des contrôleurs ;
- Accompagnement de la SPL ESTIVAL dans l'internalisation des missions.

Une Expertise comptable, avec le CABINET ACP :

Les missions :

- Mission d'établissement des bulletins de paie ;
- Mission de présentation des comptes annuels de la société ;
- Mission d'établissement des situations comptables trimestrielles de la société.

II- L'ORGANISATION DE LA SPL

Créée en Mars 2022 par la CIREST et la REGION pour le compte de ses collectivités territoriales, membres de l'Intercommunalité, la SPL ESTIVAL est une société Publique Locale à capitaux publics locaux, dont la mission première est d'exploiter et de gérer le réseau de transport urbain pour son compte et pour des transporteurs privés agissant sur le territoire Est, dans l'intérêt des habitants et des usagers du territoire EST.

A- L'actionnariat

La SPL ESTIVAL, régie par les articles L.1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, fonctionne dans un cadre strictement réglementé, garantissant ainsi la transparence et l'efficacité de son action. En tant qu'entité publique locale, elle permet à ses actionnaires qui sont exclusivement des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités – CIREST (95 %) et REGION (5%) – de maîtriser la gestion des services de transport tout en respectant les principes de service public : continuité, adaptabilité, égalité d'accès et de traitement. Le Conseil d'Administration de la SPL, composé d'élus locaux, garantit une gestion en adéquation avec les besoins du territoire et les orientations stratégiques de ses collectivités.



Ainsi, la société exerce sa mission sur le territoire des collectivités territoriales et du groupement de collectivités territoriales qui font partie de ses membres et pour leur compte exclusif. Elle peut être amenée à assurer des missions de conseil et d'expertise pour le compte de ses membres.

B- La gouvernance

S'agissant de la gouvernance de la SPL, il convient d'observer qu'un lien institutionnel est entretenu avec la CIREST, actionnaire majoritaire et Autorité de la Mobilité (AOM) sur le Territoire Est.

Les actionnaires ont fait le choix de scinder le rôle de la Présidence et de la Direction Générale afin de garantir un niveau de contrôle très fort depuis le passage en redressement judiciaire en 2023. Toutefois, lors de la démission de Mme CAMBRONE au 31 décembre 2023, Monsieur Patrice a été nommé Président Directeur Général par Intérim, en attendant le recrutement d'un directeur Général, qui est intervenu le 5 février 2024.

Les instances décisionnelles :

- L'Assemblée Générale
- Le Conseil d'Administration

1) Le Conseil d'Administration

✓ Représentants des collectivités territoriales

- M. Patrice SELLY, représentant de la CIREST
- Mme Marie-Michèle MARIAYE, représentante de la CIREST
- Mme Sylvie PAYET, représentante de la CIREST
- Mme Sonia ALBUFFY, représentante de la CIREST
- M. Bertrand PICARD, représentant de la CIREST (nommé le 6 novembre 2023)
- M. Mario MOREAU, représentant de la CIREST (nommé le 29 décembre 2023)
- Mme Sidoleine PAPAYA, représentante de la CIREST
- M. Dominique PANAMBALOM, représentant de la CIREST (nommé le 15 décembre 2022)
- M. Patrice BOULEVART, représentant de la REGION (nommé le 14 septembre 2021 et a démissionné le 1^{er} septembre 2024)

✓ Président du Conseil d'Administration (par intérim)

- M. Patrice SELLY (nommé le 24 juillet 2023)

2) L'Assemblée Générale

✓ Représentants des actionnaires des collectivités locales

- M. Patrice SELLY, représentant de la CIREST
- M. Patrice BOULEVART, représentant de la REGION

3) La Direction Générale

✓ Président Directeur Général

- M. Patrice SELLY (nommé du 1^{er} janvier au 05 février 2024)

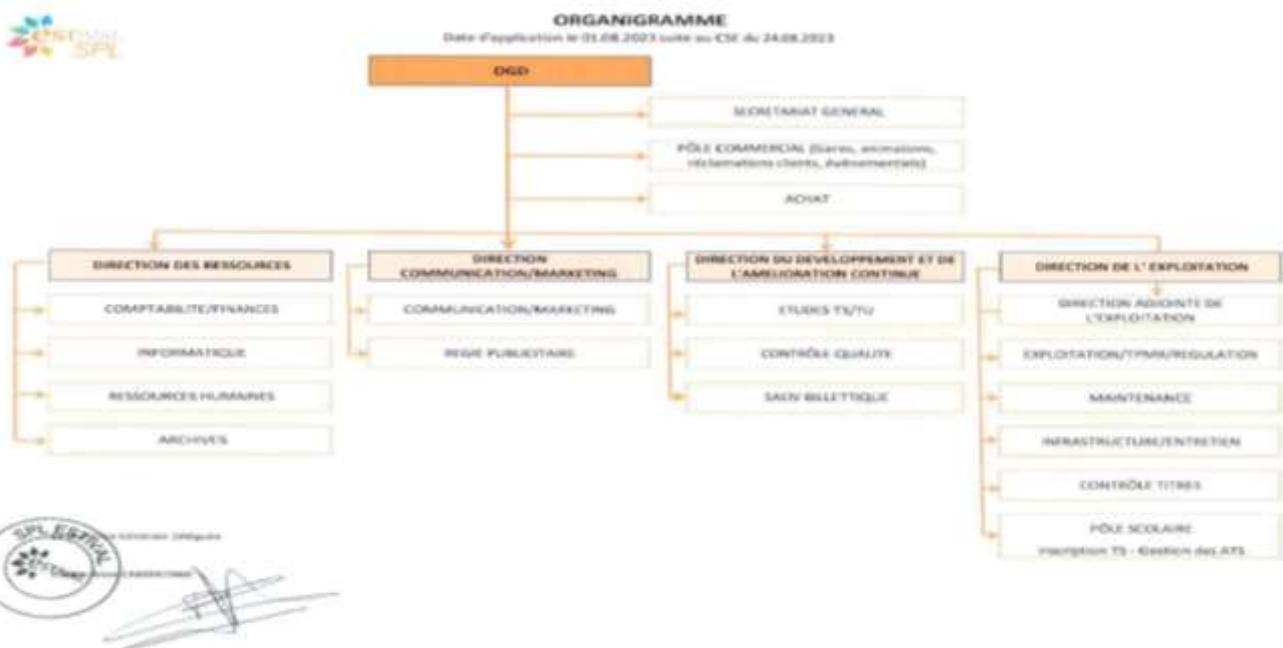
✓ Directeur Général

- M. Olivier BILLOT (nommé 02 février 2024 jusqu'au 27 juin 2024)
- Mme Marie BERRY (nommée le 27 juin 2024)

C- Les moyens humains de la SPL

1) L'organigramme de la société

Une mise à jour de l'organigramme a été proposée en réunion CSE, mise en application à compter du 24.08.24, suite à la révocation de l'ex PDG en juillet 2023.



2) L'effectif de la SPL

a) L'effectif total en 2024

L'effectif moyen ETP de la société était de 132 salariés au 31 décembre 2024, réparti comme suit :

2024		
	Effectif ETP	en %
Hommes	88	67%
Femmes	44	33%
Total	132	



On constate une certaine constance dans la répartition des hommes et des femmes de la structure.

b) La masse salariale

La masse salariale brute de 2024 est estimée à : **6 465 634 €**.

Le tableau ci-après présente l'évolution de cette masse salariale sur les 2 dernières années :

2023	Evolution (en %)	2024
6 083 734 €	+ 6.3 %	6 465 634 €

Cette évolution s'explique par :

- Le recours à des Contrats à Durée Déterminée de remplacement pour pallier les absences de conducteur-receveur en arrêt de travail,
- La revalorisation du point d'indice passant de 8.65 € à **9.42 €** (soit + 8.9%).

c) Les absences au travail

En 2024, **27 143** heures d'absence ont été décomptées, ce qui s'explique principalement par :

- L'augmentation de la durée des arrêts accidents du travail,
- L'augmentation des absences injustifiées.

d) Le compte-rendu du programme de formation des conducteurs

Bilan plan de développement des compétences 2024

Formation	Date de début	Date de fin	Effectif total	Répartition par sexe		Nb jours formation	Nb heures formation	Coût pédagogique	Frais annexe pédagogique	Coût total	Pris en charge par
				Homme	Femme						
FCO VOYAGEURS	04/03/2024	08/03/2024	1	1		5	35	651,00 €	0,00 €	651,00 €	SPL ESTIVAL
	11/03/2024	15/03/2024	1	1			35	629,30 €	0,00 €	629,30 €	
	08/07/2024	12/07/2024	2	2			35	1 300,00 €	0,00 €	1 300,00 €	
	22/07/2024	26/07/2024	3	3			35	1 950,00 €	0,00 €	1 950,00 €	
	14/10/2024	18/10/2024	1		1		35	650,00 €	0,00 €	650,00 €	
	09/12/2024	13/12/2024	1	1			35	651,00 €	0,00 €	651,00 €	
Total FCO VOYAGEURS			9	8	1		210	5 831,30 €	0,00 €	5 831,30 €	

e) Les équipes mobilisées dans le cadre de la DSP

Pour la gestion et l'exploitation des lignes, la SPL ESTIVAL a missionné :

- **1** Adjoint à la Direction d'Exploitation et **51** conducteurs (incluant des CDD) pour assurer le service public de transport urbain ;
- **5** agents de régulation pour superviser les lignes exploitées et assurer la ponctualité, la sécurité et la fluidité du service public ;
- **1** Responsable Maintenance, **1** chef atelier, **1** assistant mécanicien et **3** agents polyvalents Maintenance pour assurer le dépannage, la réparation, la révision et le contrôle des véhicules de la SPL ESTIVAL. Au 31 décembre 2024, l'équipe sera composé de **6** agents incluant le Responsable Maintenance ;
- **1** Responsable et **9** agents du service infrastructure pour la gestion et l'entretien du mobilier urbain sur le territoire Est (arrêts, abris bus, poteaux, gares routières...). À partir du mois d'avril 2024, le nombre d'agents a diminué en raison du départ d'un agent et du reclassement de deux autres, soit au total **6** agents au 31 décembre 2024 ;
- **4** agents du service Entretien pour le nettoyage de tous les locaux de la SPL ESTIVAL, ainsi que toute la flotte roulante à savoir les transports en communs, les véhicules légers et les fourgons. Au 31 décembre 2024, **4** agents d'entretien ont été mobilisés dans le cadre de la DSP ;
- **1** agent et **1** responsable du service Billettique, en charge de la gestion de la billettique du réseau et des gares routières, afin de garantir le bon fonctionnement des systèmes de vente et de contrôle des titres de transport ;
- **1** chargée de mission Études et Développement, en charge de l'analyse et de l'optimisation de l'organisation du réseau urbain et de l'offre de la SPL ESTIVAL.

D- Les Moyens matériels

1) Le parc roulant

Au 31 décembre 2024, le parc de la SPL ESTIVAL se composait de 31 véhicules comme désigné ci-après :

ESTIVAL SPL		BIENS MIS A DISPOSITION					cirest	
IMMAT	PROPRIETAIRE	MARQUE	MODELE	DATE DE MEC	AGE	Affectation Réseau	Observations	
1	BA 635 XV	CIREST	MERCEDES	CITARO	01/10/2010	14 ans 0 mois 21 jours	L1 / L49 / L43	
2	ED 127 ZH	CIREST	MERCEDES	INTOURO	18/07/2016	8 ans 3 mois 4 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
3	ED 136 ZH	CIREST	MERCEDES	INTOURO	18/07/2016	8 ans 3 mois 4 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
4	ED 150 ZH	CIREST	MERCEDES	INTOURO	18/07/2016	8 ans 3 mois 4 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
5	ED 896 SM	CIREST	MERCEDES	INTOURO	05/07/2016	8 ans 3 mois 17 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
6	ED 897 SM	CIREST	MERCEDES	INTOURO	05/07/2016	8 ans 3 mois 17 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
7	ED-888-SM	CIREST	MERCEDES	INTOURO	05/07/2016	8 ans 3 mois 17 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
8	ER-005-XE	CIREST	MERCEDES	CITARO	08/11/2017	6 ans 11 mois 14 jours	L1 / L49 / L15 / L43	Hors service
9	ER-008-XE	CIREST	MERCEDES	CITARO	08/11/2017	6 ans 11 mois 14 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
10	ER-015-XE	CIREST	MERCEDES	CITARO	08/11/2017	6 ans 11 mois 14 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
11	FE-344-CL	CIREST	MERCEDES	CITARO	26/02/2019	5 ans 7 mois 26 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
12	FE-358-CL	CIREST	MERCEDES	CITARO	26/02/2019	5 ans 7 mois 26 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
13	FE-365-CL	CIREST	MERCEDES	CITARO	26/02/2019	5 ans 7 mois 26 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
14	FE-373-CL	CIREST	MERCEDES	CITARO	26/02/2019	5 ans 7 mois 26 jours	L1 / L49 / L15 / L43	
15	FS 245 FA	CIREST	ISUZU	ANADOLU	25/08/2020	4 ans 1 mois 27 jours	L44 (Réserve L1)	
16	FS 778 FA	CIREST	ISUZU	NOVOCITI LIFE	25/08/2020	4 ans 1 mois 27 jours	L44 (Réserve L1)	
17	FS 878 FA	CIREST	ISUZU	NOVOCITI LIFE	25/08/2020	4 ans 1 mois 27 jours	L44 (Réserve L1)	
18	FS-027-FB	CIREST	ISUZU	ANADOLU	25/08/2020	4 ans 1 mois 27 jours	L44 (Réserve L1)	
19	FS-432-FA	CIREST	ISUZU	ANADOLU	25/08/2020	4 ans 1 mois 27 jours	L44 (Réserve L1)	
20	FS-618-FA	CIREST	ISUZU	ANADOLU	25/08/2020	4 ans 1 mois 27 jours	L44 (Réserve L1)	
21	FT 018 KB	CIREST	ISUZU	NOVO	14/10/2020	4 ans 0 mois 8 jours	L13 / L17	
22	FT 260 KB	CIREST	ISUZU	NOVO	14/10/2020	4 ans 0 mois 8 jours	L13 / L17	
23	FT 745 KA	CIREST	ISUZU	ANADOLU	14/10/2020	4 ans 0 mois 8 jours	L13 / L17	
24	FV 155 VC	CIREST	MERCEDES	SPRINTER CITY	14/12/2020	3 ans 10 mois 8 jours	Réserve	Hors service
25	FV 157 VC	CIREST	MERCEDES	SPRINTER CITY	14/12/2020	3 ans 10 mois 8 jours	Réserve	Hors service
26	FR 324 KF	CIREST	RENAULT	MODULIS 50	16/07/2020	4 ans 3 mois 6 jours	TERRITOIRE CIREST	SERVICE TPMR
27	FR 858 KF	CIREST	RENAULT	MODULIS 50	16/07/2020	4 ans 3 mois 6 jours	TERRITOIRE CIREST	SERVICE TPMR
28	FR 964 KF	CIREST	RENAULT	MODULIS 50	16/07/2020	4 ans 3 mois 6 jours	TERRITOIRE CIREST	SERVICE TPMR
29	GG 322 GN	CIREST	RENAULT	MODULIS 50	11/05/2022	2 ans 5 mois 11 jours	TERRITOIRE CIREST	SERVICE TPMR
30	GG 587 GH	CIREST	RENAULT	MODULIS 50	11/05/2022	2 ans 5 mois 11 jours	TERRITOIRE CIREST	SERVICE TPMR
31	GG 737 GM	CIREST	RENAULT	MODULIS 50	11/05/2022	2 ans 5 mois 11 jours	TERRITOIRE CIREST	SERVICE TPMR

2) Le parc de véhicules aménagés TPMR

Un total, **6** véhicules adaptés au transport à mobilité réduite à énergie Diesel, équipés de rampe UFR avec un port de charge allant jusqu'à **400 kg** avec une moyenne d'âge de 5 ans.

Véhicules TPMR				
Immatriculation	N° de parc	Marque	Modèle	Mise en circulation
FR 324 KF	103	RENAULT	MODULIS 50	16/07/2020
FR 858 KF	102	RENAULT	MODULIS 50	16/07/2020
FR 964 KF	101	RENAULT	MODULIS 50	16/07/2020
GG 322 GN	104	RENAULT	MODULIS 50	16/08/2022
GG 587 GN	105	RENAULT	MODULIS 50	27/09/2022
GG 737 GM	106	RENAULT	MODULIS 50	18/08/2022

3) L'équipement de l'atelier

Au 31 décembre 2024, l'atelier est composé de/d' :

- Un hangar ouvert pour les réparations nécessitant l'immobilisation des véhicules.
- Deux containers avec diverses pièces (ampoules, courroies, disques et plaquettes de freins, clés etc...).
- Une fourgonnette de service affecté au chef d'atelier pour les interventions sur tout le Réseau.

4) Le mobilier urbain

Pour rappel le mobilier urbain sur le territoire de la CIREST a été composé de la manière suivante :

Communes	Nombre d'arrêts
Saint André	420
Saint Benoît	488
Bras Panon	194
Salazie	225
Sainte Rose	102
Plaine des Palmistes	134
TOTAL	1 563

En 2024, le service Infrastructure et Entretien compte au total 1 communes confondues de l'Est, dont 771 géolocalisés.

5) L'immobilier mis à disposition

Dans le cadre de la convention de concession de service public **In'House** conclue entre la **CIREST** et la **SPL ESTIVAL** pour l'exploitation d'une partie du réseau de transport public de voyageurs, la CIREST a mis à disposition de la SPL ESTIVAL le **pôle d'échange multimodal de Saint-André**, situé au 130 rue du Lycée, 97440 Saint-André et la **gare relais de Bras-Panon** situé au 9005 Cœur de Ville, Route Nationale 2002, 97412 Bras-Panon, afin de lui permettre d'assurer ses missions d'exploitation.

S'agissant du pôle d'échange multimodal de Saint-André, la surface hors œuvre brute (SHOB) totale est de **961 m²**, et la surface hors œuvre nette (SHON) s'élève à **152 m²**. (Cf. **Annexe 01 page 36_Attestation d'exploitation du pôle d'échange de Saint-André par la SPL ESTIVAL**).

S'agissant de la gare relais de Bras-Panon, la surface du local est de 33.47 m². (Cf. **Annexe 02 page 37_Attestation de mise à disposition du local de la CIREST**).

6) Le système de billettique : Les outils de gestion d'exploitation

Depuis septembre 2022, le service Billettique a mis en place, avec l'approbation de la Direction du Développement, un outil de suivi des interventions via Google Sheets. Ce tableau répertorie les informations essentielles : date, exploitant concerné, matériel réparé ou remplacé, lieu, intervenant, ainsi qu'un numéro d'intervention dédié.

Chaque mois, un récapitulatif est transmis aux exploitants afin de leur offrir une meilleure visibilité sur les opérations menées et d'identifier les récurrences de pannes.

Depuis le 15 janvier 2018, les véhicules du réseau ESTIVAL sont équipés du système de billettique sans contact de la société MATAWAN (anciennement UBI TRANSPORT).

Cette technologie se compose de plusieurs modules ci-après :

Le module 2SMS

Ce module permet l'envoi massif de SMS. La solution permet de créer des campagnes et d'envoyer des SMS prédéfinis à un ensemble d'utilisateurs.

En complément des informations commerciales, ce module permet également d'informer par SMS en temps réel les utilisateurs des difficultés d'exploitation et de circulation rencontrées sur le réseau.

En 2024, nous n'avons pas réalisé de campagne SMS aux voyageurs, ce module n'a donc pas été utilisé.



Le module 2DIAG

Ce module permet aux conducteurs de transmettre en temps réel l'état de leur véhicule, notamment les éventuelles pannes ou anomalies constatées avant la prise de service. Son développement est actuellement en cours chez MATAWAN.

Le module 2PLACE

Ce module est la solution billettique et le Système d'Aide à l'Exploitation proposée par MATAWAN. Il permet de suivre en temps réel les conducteurs et de voir l'historique des courses réalisées sur le réseau.

Les données brutes sont téléchargeables grâce au menu WANDATA qui nous fournit une bibliothèque d'exports tels que les fréquentations par titres et par lignes, les ventes réalisées par le réseau ESTIVAL, la base usagers ...

Grâce à ces exports des tableaux peuvent être édités et des comparatifs peuvent être réalisés.

Le module 2STOP

Ce module permet la gestion des points d'arrêts, mais également leur topologie, notamment, leurs géolocalisations, leurs mobiliers urbains (à développer dans le futur) et les horaires de passage.

Topo STUDIO nous permet ainsi de compiler et de créer notre réseau.

Création d'un calendrier, de lignes et point d'arrêt.

Le module 2CLOUD

Ce module apporte les services à l'ensemble des applications métiers déployées comme la gestion des utilisateurs, des exploitants ou encore du réseau.

Tous ces modules permettent d'avoir :

- Une billettique sans contact ;
- Un système d'aide à l'exploitation (SAE) ;
- Une information aux voyageurs en temps réel grâce à un système de QR code (IV) ;
- Une base de suivi de l'état des arrêts ;
- Une solution d'envoi automatique de SMS aux usagers ;
- une solution de vérification des véhicules avant départ.

Ainsi les véhicules sont équipés d'un smartphone (pour le conducteur et la géolocalisation du véhicule), d'une imprimante pour l'impression du titre et d'un valideur pour la validation avec la carte des usagers.

Le GTFS (General Transit Feed Specification). « Spécification générale pour les flux relatifs aux transports en commun ».

Le General Transit Feed Specification, également connu sous le nom de GTFS, est un format de données standardisé qui fournit une structure pour que les agences de transport en commun décrivent les informations de leurs services tels que les horaires, les arrêts, les tarifs, etc.

Il permet aux agences de transport en commun de publier leurs données de transport en commun dans un format qui peut être utilisé par une grande variété d'applications logicielles, le plus souvent des planificateurs d'itinéraire. Cela signifie que les utilisateurs peuvent

facilement obtenir des informations d'itinéraire pour accéder aux transports commun en utilisant leur smartphone ou un appareil similaire.

Notre réseau ESTIVAL peut être exporté grâce au fichier GTFS qui se compose d'une version créée, de la liste des lignes, de la liste des points d'arrêt et d'un calendrier.

Ainsi, le réseau ESTIVAL dispose maintenant de plusieurs bornes d'informations voyageurs et de panneaux d'information générale :

- 2 panneaux généraux d'informations situés au pôle d'échange multimodal de Saint-André ;
- 8 bornes d'informations voyageurs situées au pôle d'échange multimodal de Saint-André ;
- 2 bornes d'informations voyageurs situées aux arrêts Mairie de Bras-Panon ;
- 7 bornes d'informations (solaires) situés sur le TCSP de Bras Fusil.

Ces bornes d'informations voyageurs fonctionnent grâce au GTFS du réseau ESTIVAL issu du système d'aide à l'exploitation MATAWAN.

Le GTFS du réseau ESTIVAL a été publié sur le site <https://transport.data.gouv.fr/> et il est disponible en téléchargement en open source.

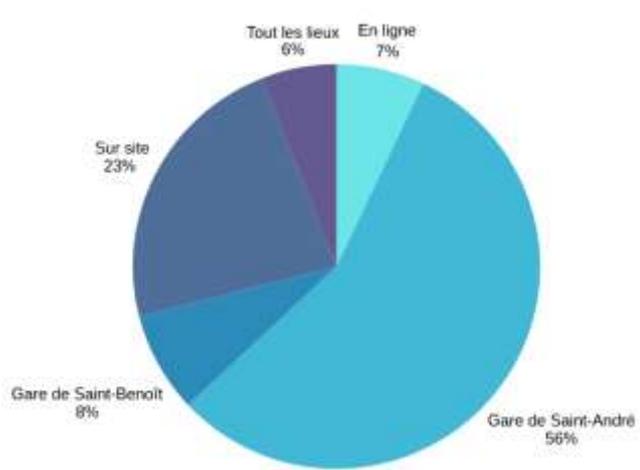
La SPL ESTIVAL a pour mission d'assurer le bon fonctionnement de ce système au quotidien au sein de son réseau ESTIVAL, incluant ses propres services et ceux des transporteurs privés intervenant sur le réseau.

Les interventions sur les outils de gestion d'exploitation

La répartition des interventions par lieux :

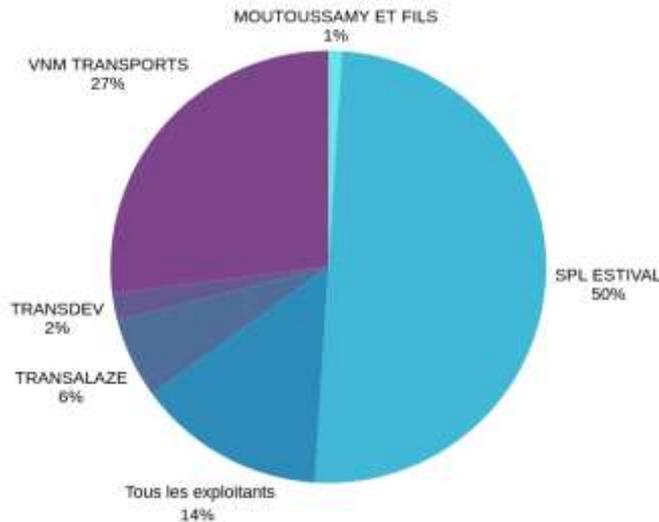
Ce graphique montre le pourcentage d'interventions réalisées sur le Réseau :

- 5 interventions en ligne soit 7% ;
- 37 interventions en gare routière de Saint-André soit 56% ;
- 5 interventions en gare routière de Saint-Benoit soit 8% ;
- 15 interventions sur site soit 23% et 4 interventions sur tous les lieux soit 6%.



La répartition des interventions par exploitant :

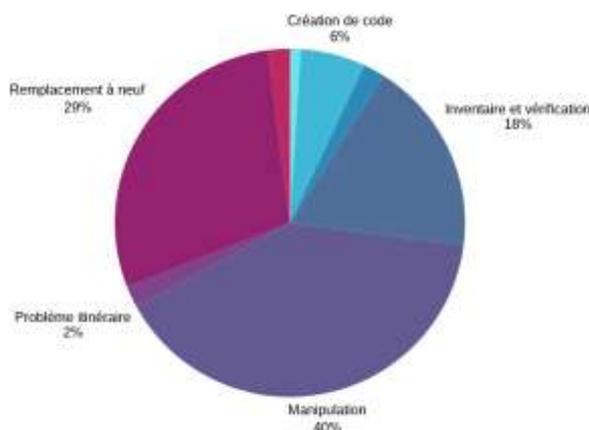
- 1 intervention pour l'exploitant « MOUTOUSSAMY et Fils » soit 1% ;
- 32 interventions pour la « SPL estival » soit 50% ;
- 17 interventions pour l'exploitant « VNM Transports » soit 27% ;
- 1 intervention pour «TRANSDEV » soit 2% ;
- 9 interventions pour l'exploitant « TRANSALAZE » soit 14% et 9 interventions logicielles pour tous les exploitants soit 14%.



La répartition par nature de l'intervention :

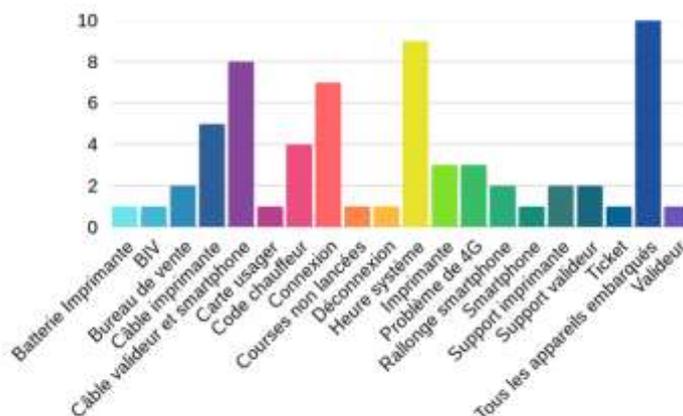
Ce graphique montre le type d'interventions réalisées par nature sur le réseau Estival :

- 1 analyse de carte client soit 2% ;
- 1 échange soit 2% ;
- 26 manipulations soit 40% ;
- 19 remplacement à neuf soit 29% ;
- 1 réparations soit 2% ;
- 1 problème d'itinéraire soit 2% ;
- 4 créations de codes soit 6% ;
- 12 inventaires et vérifications du matériel soit 18%.



La répartition des interventions par nature des pannes :

Ce graphique présente les différents éléments ayant fait l'objet d'interventions sur le réseau.



III - L'OFFRE DE SERVICE DE LA SPL ESTIVAL

Dans le cadre du contrat In'House qui a pris effet le 1er mai 2024, la CIREST a confié à la SPL ESTIVAL l'exploitation directe de 8 lignes, ainsi que le service de transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR), dans le cadre de la nouvelle délégation de service public pour les transports urbains.

En 2024, **16** véhicules sont affectés à l'exploitation quotidienne des lignes exploitées par la SPL Estival nécessitant la mise à disposition de **51** conducteurs (CDD inclus).

A- L'exploitation des lignes en directe

La SPL ESTIVAL assure **8** lignes quotidiennes du lundi au samedi et **3** lignes les dimanches et jours fériés :

Réseau	Circuit	Ligne	Nombre de véhicule
ESTIVAL	GHER- Ecole Quartier Français	1	9
	Gare de Saint-Benoît – Chemin du Cap	17/13	1
	Chemin Millecols – Gare de Saint-Benoît	15 A	1
	Chemin Millecols – Gare de Saint-Benoît	15 B	1
	Fayard – Gare de Saint-André	43	1
	Gare de Saint-André à Gare de Saint-André	44	1
	Cage aux lions – Gare de Saint-Benoît	49 A	1
	Gare de Saint-Benoît – Cage aux lions	49 B	1
Total		8	16

La ligne 1 : Principale ligne intercommunale de la SPL ESTIVAL relie le GHER à l'arrêt École Quartier-Français. En 2024, une nouvelle voie TCSP a été inaugurée entre le rond-point des Plaines et le GHER.

Les lignes, 17/13 : Ces lignes desservent plusieurs secteurs de Saint-Benoît, dont Chemin du Cap, Chemin Sévère et Bourbier les Bas.

La ligne 43 : Une ligne desservant la ZAC Fayard de Saint-André vers la gare routière de Saint-André. Un second véhicule a renforcé cette ligne sur deux créneaux en raison d'une forte affluence.

La ligne 44 : Une ligne desservant la gare routière de Saint-André en opérant une boucle passant par la Rocade Sud et l'Avenue de Bourbon.

Les lignes 15A et 15B : Ces lignes à forte fréquentation, desservent les secteurs de Bras Madeleine / Bras Fusil vers le centre-ville de Saint Benoît.

Les lignes 49A et 49B : Elles assurent le transport des passagers de l'arrêt « Cage aux Lions » à la gare routière de Saint-Benoît, avec une forte affluence sur certains créneaux scolaires.

TPMR : 6 véhicules sont affectés au service TPMR (Transport de Personnes à Mobilité Réduite).

B- Le transport à mobilité réduite (TPMR) : ESTICAP

L'activité de Transport de Personnes à Mobilité Réduite (T.P.M.R) consiste à mettre en place une logistique pour le déplacement de personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ce dispositif a été déployé en 2021 sur les 6 communes de l'Est et est financé par la CIREST par le biais d'une contribution.

Le règlement intérieur du TPMR permet de cadrer les différentes prises en charge des personnes à mobilité réduite dont le taux Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) est égal ou supérieur à 50 %.

Les réservations se font en ligne sur le site de la société : www.estival.re/ ou soit directement auprès du service. Ce service est ouvert de 07h30 à 15h30 du lundi au vendredi inclus.

La planification des réservations et des services est effectuée de façon à optimiser les courses par groupage, lors d'un trajet sur un même secteur.



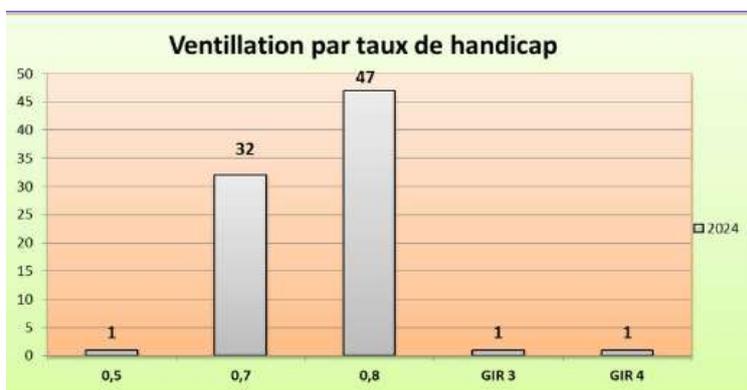
Au total, on compte :

- **82** inscriptions sont recensées au service TPMR en 2024, contre 105 en 2023.

- **11 136** personnes transportées en 2024 contre 9 057 personnes en 2023
- **142 598** kilomètres parcourus en 2024 contre 140 929 kilomètres en 2023, soit **+ 669 kilomètres** en 2024 (l'offre contractuelle est de 120 000 kilomètres).

Ventilation du service par taux de handicap :

S'agissant du taux de handicap, le tableau ci-après montre que les demandes de TPMR concernent davantage les personnes avec un taux de handicap de 0,80 %.

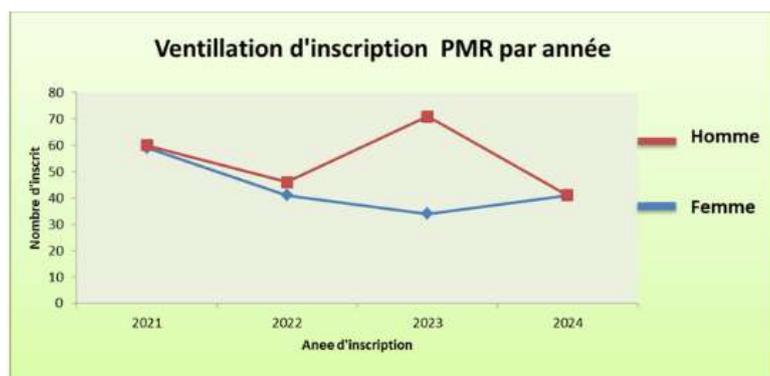


Ventilation du service par commune :



Comme constaté, c'est la commune de Saint-André qui utilise le plus le service de TPMR et en deuxième position la commune de Saint-Benoît. Cela s'explique par la taille des communes.

Ventilation du service par genre :



Depuis 2021, les chiffres ont évolué, avec une baisse en 2022. En 2023, on observe une forte augmentation des demandes chez les hommes, et une baisse en 2024, alors que chez les femmes les chiffres sont constants.

C- La gestion du Réseau ESTIVAL

La SPL a notamment pour mission la gestion du réseau à travers l'assistance aux transporteurs, le suivi kilométrique via la gestion de l'outil MATAWAN, le suivi des recettes à bord pour le personnel de conduite, ainsi qu'à faire respecter la qualité et le service sur le réseau, selon l'annexe 8 du contrat de la DSP.

L'ensemble des tableaux de données : Kilomètres, recettes, et contrôle qualité, sont transmis à TRANSDEV tous les mois pour compléter les statistiques et ratios des recettes pour la SPL ESTIVAL.

En partenariat avec TRANSDEV, les services de la SPL centralisent les incidents et accidents survenus sur le réseau ESTIVAL et tiennent à jour le fichier régional des incidents dans le transport en commun.

A travers ce recensement la SPL ESTIVAL dans son rôle de gestionnaire du réseau met en place des actions de contrôles en lien avec la gendarmerie, préfet et transporteurs sur des secteurs où le taux de délinquance juvénile et ou zones dites sensibles est très élevé.

La SPL ESTIVAL participe également, à travers des actions entreprises dans les différentes gares routières de Saint-Benoit et Saint-André, à rendre le réseau plus accessible et plus sécurisé.

1) L'entretien et la gestion des infrastructures du Réseau et du matériel roulant de la SPL ESTIVAL

En 2024 ce sont **6 679** arrêts entretenus sur toutes les communes confondues.

Pour la partie collecte de sacs poubelles blancs et jaunes, **6 551** sacs ont été collectés sur les communes du Territoire Est, ce qui représente environ **36 272** kilos de déchets.

Concernant l'entretien du matériel roulant de la SPL ESTIVAL, **20** véhicules sont entretenus quotidiennement. Les dimanches et jours fériés **3** véhicules de transport en commun circulent sur le réseau et ces derniers sont entretenus tous les lundis matin à 4 h 00, avant leur départ.

2) L'entretien et la maintenance du matériel roulant

La Maintenance regroupe les actions de dépannage et de réparation, de réglage, de révision, de contrôle et de vérification des véhicules de la flotte de la SPL Estival.

Malgré le contexte de redressement judiciaire en 2024, la SPL ESTIVAL est parvenue à conserver un certain nombre de prestataires, qui ont acceptés de maintenir la relation commerciale.

En 2024, les dépenses de maintenance s'établissent à : **429 470.01 € HT** en 2023.

Intitulé	Montant HT
Accessoires atelier	50 427.09
Diagnostic	2 429.99
Frais de dédouanement	2 283.15
Frais de transport	1 230.66
Pièces détachées	284 977.95
Pneumatiques	71 547.63
Remorquage	3 785.72
Visite périodique	12 787.82
TOTAL	429 470.01

Autres dépenses :

- Montant des dépenses des réparations des véhicules de transport en communs en location : **2 366.38 €** en 2024.
- Montant total des réparations des véhicules légers en location longue durée ou location avec option d'achat : **2 616.97 €** en 2024.
- Montant total des dépenses en carburant pour la flotte : **629 582.00 €** en 2024 contre 625 636.00 € en 2023.

L'état des immobilisations :

En 2024, le parc compte **4** immobilisations de longues durées, dont l'estimation des coûts des réparations s'élève à **142 705 €**.

La sinistralité :

La SPL ESTIVAL compte :

- **En 2024** : 17 sinistres dont **5** à tort
- **En 2023** : 24 sinistres dont **6** à tort.

3) Le développement de l'offre en 2024

Sur l'année 2024, l'évolution du réseau s'est faite principalement sur la création de nouveaux arrêts et le positionnement des poteaux manquants sur les itinéraires existants.

Tels que :

- La ligne 32 attribuée au transporteur VNM TRANSPORTS bénéficie d'un arrêt supplémentaire et un rallongement de son terminus au niveau du secteur de DIORE, commune de Saint-André, avec la création de l'arrêt « ZAMBAVILLE » ;
- Les lignes 30/31/32/37, bénéficient de l'arrêt Milles-Roches, pour une meilleure desserte du quartier vers les écarts. L'arrêt a été déplacé sur l'Avenue de Bourbon 500 plus bas de l'existant ;

- La ligne 38, bénéficie d'une amélioration de l'arrêt stade Champ et emplacement bétonné ;

- 3 créations d'arrêts : Livraison TCSP en avril 2024 au Route National 3, Bras-Fusil, commune de Saint-Benoît ;

- 1 création d'itinéraire dans la commune de la Plaine des Palmistes.

a) Les perspectives d'optimisation proposées sur les années à venir

Dans le cadre de l'optimisation de l'offre, La SPL ESTIVAL détient les lignes à forte potentialité.

L'offre de transport peut évoluer en :

- Injectant des véhicules supplémentaires sur les lignes 1 et -43.
- Créant une offre adaptée sur la ligne 44.
- Optimisant le Haut Le Pied (HLP) de liaison en HLP commercial sur la ligne 49.



Les chiffres clés de l'activité en 2024 sont les suivants :

- Les kilomètres effectués : **2 689 621**
- Le nombre de voyageurs : **2 695 495**
- Les recettes : **1 427 950 €**
- Les véhicules : **44**
- Nombre de lignes : **37 lignes**
- Lignes SPL : **8 lignes**
- Véhicules SPL : **25 dont 4** immobilisations de longue durée.
- Itinéraires : **116**

b) Les tarifications appliquées des produits commerciaux

Titres	Public	Prix TTC
Les abonnements		
Pass Mensuel	Tout public	38.00 €
Pass Job Mensuel	Demandeurs d'emplois	20.00 €
Pass Jeune Mensuel	- 26 ans	20.00 €
Pass Jeune Trimestriel	- 26 ans	30.00 €
Pass Jeune Annuel	- 26 ans	70.00 €
Pass Accès Mensuel	PMR < 50 %	23.00 €
Pass Activ Annuel	60 – 65 ans	35.00 €
Réuni Pass	PMR > 50 % / > 65 ans	Gratuit
Pass Scolaire Mensuel/Trimestriel/Annuel	3 – 18 ans	3.5 €/10 €/40 €
Les titres unitaires		
Au sol – En ligne		
Ticket Unitaire	Tout public	1.50 €
Ticket Unitaire Réduit	3-11 ans / 60-65 ans / PMR < 50 %	0.80 €
Carnet de 10 tickets	Tout public	11.00 €
A bord		
Ticket unique (Ticket papier)	Tout public	1.80 €
Ticket Unitaire	Enfants de – 3 ans	Gratuit
Ticket Unitaire	Ancien combattants	Gratuit

IV - LE CONTROLE DU SERVICE OFFERT

A- Le contrôle réglementaire et contractuel

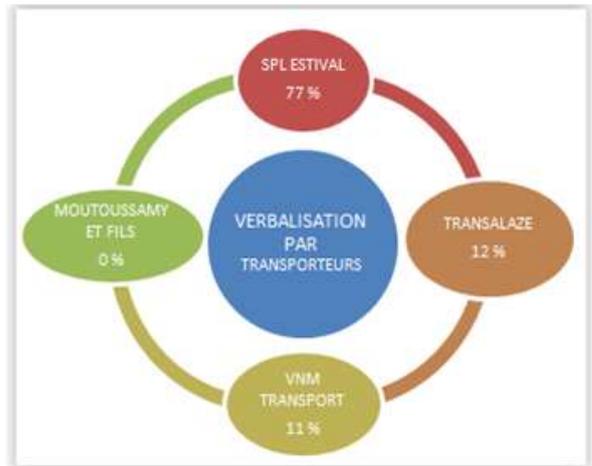
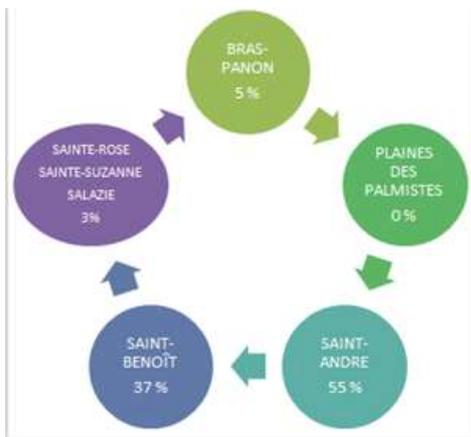
1) Le contrôle titre

Au 31 décembre 2024, le service Contrôle titres comptait un responsable de service et neuf contrôleurs, tous assermentés au niveau contrôle.

Ils travaillent en trinôme, à minima du lundi au samedi sur deux jours de 06h00 à 13h00 et de 12h00 à 19h00 sur tout le Réseau.

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nbre de passagers contrôlés	2019	5 758	6 830	6 409	7 351	5 990	7 518	7 604	8 510	5 503	11 514	13 080	16 495	102 562
	2021	7 092	13 147	12 298	11 274	10 833	14 194	12 183	11 378	16 142	15 183	13 527	11 250	148 501
	2022	7 311	12 559	15 975	16 570	15 350	18 919	17 953	16 867	17 792	15 868	14 876	11 571	181 611
	2023	9 508	13 810	11 492	11 708	8 108	10 381	7 366	8 825	9 837	7 514	242	7 331	106 122
	2024	6 181	7 892	7 711	5 822	391	7 870	6 203	5 394	6 002	7 704	5 322		66 492
	2024 % 2023	-35%	-43%	-33%	-50%	-95%	-24%	-16%	-39%	-39%	3%	2099%		
Nb de contrôles	2019	553	522	452	452	393	541	559	574	450	957	801	779	7 033
	2021	678	1 033	1 116	979	847	1 149	1 113	1 006	1 036	1 098	957	765	11 777
	2022	776	930	1 202	1 201	1 170	1 457	1 404	988	1 081	891	941	748	12 789
	2023	834	998	923	853	711	795	618	762	787	672	241	514	8 708
	2024	556	542	583	453	388	785	524	382	418	478	355		5 464
	2024 % 2023	-33%	-46%	-37%	-47%	-45%	-1%	-15%	-50%	-47%	-29%	47%		
Nombre de PV	2019	172	237	141	138	183	191	214	213	141	281	254	308	2 473
	2021	171	299	259	194	195	256	259	280	276	229	239	189	2 846
	2022	124	220	222	247	239	262	283	139	181	143	163	131	2 354
	2023	95	142	121	151	104	115	113	79	84	76	19	137	1 236
	2024	114	170	107	77	65	91	47	54	106	190	64		1 085
	2024 % 2023	20%	20%	-12%	-49%	-38%	-21%	-58%	-32%	26%	150%	237%		
Taux de recouvrement	2019	46%	88%	28%	86%	90%	90%	86%	89%	85%		98%		99%
	2021	95%	94%	93%	93%	83%	94%	93%	89%	87%	80%	84%	95%	91%
	2022	100%	94%	96%	98%	91%	96%	97%	93%	100%	96%	91%	93%	96%
	2023	46%	44%	40%	31%	28%	24%	43%	42%	32%	24%	26%	39%	32%
	2024	23%	28%	21%	29%	22%	29%	26%	20%	35%	28%	34%		
Taux de fraude apparent	2019	3%	3%	2%	2%	3%	3%	3%	3%	3%	2%	2%	2%	2%
	2021	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
	2022	2%	2%	1%	1%	2%	1%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
	2023	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	1%	1%	1%	8%	2%	
	2024	2%	2%	1%	1%	17%	1%	1%	1%	2%	2%	1%		

La répartition des verbalisations :



À noter :

- 5 464 contrôles Réseau
- 66 492 personnes contrôlées
- 1 085 procès-verbaux rédigés
- 6 670 € recettes des procès-verbaux en 2024 contre 11 938 € en 2023

Dans le contexte du redressement judiciaire, il est préconisé la dissolution du service contrôle, ce qui a engendré une baisse du niveau de contrôle sur le réseau.

Dans ce contexte les données pour le mois de novembre à décembre 2024 ne sont pas communiquées.

2) Le traitement des arrêtés de circulation

En 2024, le service Etudes et Développement a pu traiter 93 arrêtés de circulation émanant des différentes communes de l'Est, dont 60 % pour la commune de Saint-André, 30 % pour la commune de Saint-Benoît, et 10 % sur les autres territoires.

Ces arrêtés permettent d'adapter l'itinéraire des véhicules et la mise en place des déviations en tenant compte de l'impact kilométrique et de l'offre de transport contractuel.

Par ailleurs, le service Etudes et Méthodes contribue à la gestion du réseau à travers l'assistance aux transporteurs, le suivi kilométrique via la gestion de l'outil MATAWAN, le suivi des recettes à bord pour le personnel de conduite, ainsi qu'à faire respecter la qualité et le service sur le réseau selon **l'annexe 8 du contrat de la DSP**.

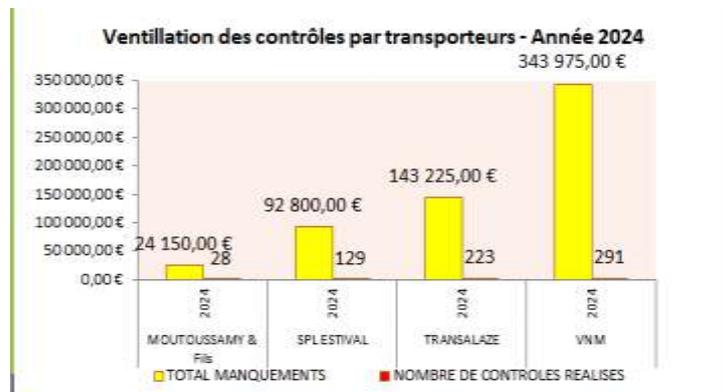
3) La conformité du matériel roulant et des infrastructures

Le service contrôle qualité, rétabli le 01/04/2021 conformément à la DSP, veille au respect des horaires, des itinéraires, de l'affectation des véhicules, du matériel billettique, du mobilier urbain et des affichages.

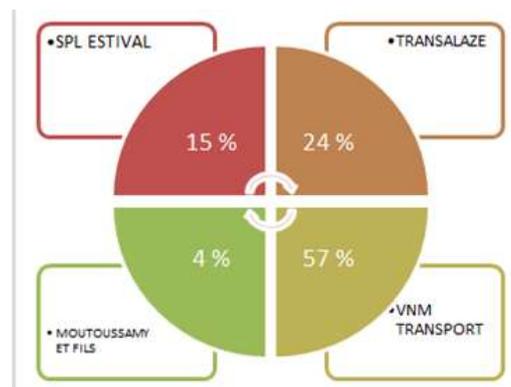
Les agents assermentés peuvent relever des manquements selon l'annexe 8 de la DSP.

Les contrôles, menés sur tout le réseau en collaboration avec les transporteurs, ont mis en évidence en 2024 la nécessité de sensibiliser ces derniers au respect des affectations de véhicules.

Les sanctions issues des contrôles s'élèvent à **604 150 €** pour 2024.



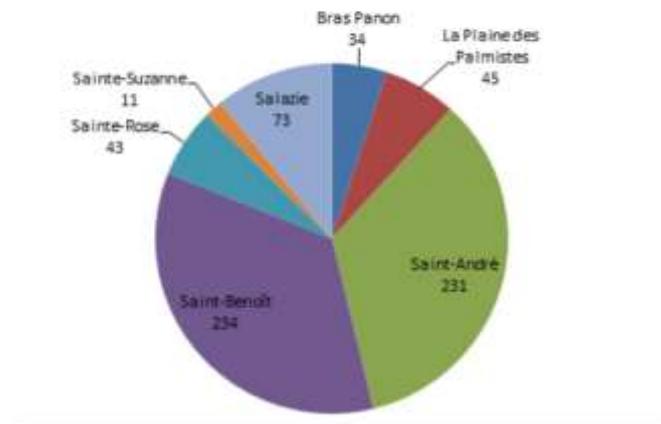
La répartition du nombre de contrôles par transporteur :



Nombre des contrôles sur le réseau et par commune :

Au total, **671** contrôles qualités ont été effectués, contre 436 en 2023.

Ventilation des manquements par commune - Année 2024



Ventilation des manquements par catégories :

VENTILATION DES MANQUEMENT PAR CATEGORIE POUR LA SPL ESTIVAL EN 2024

Les catégories	Nombre de manquements relevés
Non-respect de l'itinéraire	9
Voyage non effectué	9
Non -respect des normes de sécurité	48
Manque de confort	99
Manque d'hygiène	6
Tenue et comportement du conducteur non conforme	66
Véhicule non conforme	47
Véhicule non conventionné	13
Non-respect de la signalétique	179
Total	476

Les contrôles qualité du réseau ont mis en évidence plusieurs points nécessitant un suivi renforcé, notamment la tenue des conducteurs, la propreté des véhicules, la conformité de la charte graphique et l'état des girouettes.

Il est recommandé d'intensifier ces contrôles et d'organiser une réunion avec les services concernés de la SPL ESTIVAL (Maintenance, Entretien, Régulation, Exploitation).

Les relevés sont transmis mensuellement à la CIREST pour le suivi et l'application des pénalités. Toutefois, celles-ci n'ont pas été appliquées depuis 2023 en raison d'un délai accordé aux transporteurs pour mise en conformité.

En 2024, le redressement judiciaire de la SPL ESTIVAL et le contexte social ont empêché le traitement des données et l'application des pénalités.

B- Le contrôle qualité

1) Un service réclamation à disposition des usagers

Depuis la nouvelle DSP en mai 2023, les services de la SPL travaillent conjointement pour effectuer des croisements de données avec pour objectif principal l'amélioration du réseau. Les éléments de la main courante « réclamation usagers » font ressortir les lignes qui nécessitent une restructuration tant sur les horaires que sur le tracé d'itinéraires.

En 2024, la situation de redressement judiciaire et les mouvements sociaux internes qui ont secoués la SPL n'ont pas permis de récupérer les données du service réclamation, en raison d'un taux d'absentéisme élevé ayant fortement impacté le service.

Pour rappel sur l'année 2023, **252** réclamations ont été traitées. Sur ces 252 réclamations traitées, **37%** concernant la SPL ESTIVAL sont relatifs :

- Au non-respect des horaires aux arrêts, dû aux retards causés par des problèmes récurrents de circulation,
- À la capacité de charge des véhicules.

2) Un contrôle sur le service rendu aux usagers

Sur l'année 2024, les contrôles qualités effectués par la SPL ont fait ressortir une nécessité de sensibiliser les transporteurs privés au respect de la conformité de l'affectation des véhicules sur le réseau.

Les objectifs des contrôles établis par la SPL sur tout le réseau d'Estival est de faire respecter :

- l'organisation mise en place en termes d'horaires et d'itinéraires;
- la conformité des véhicules en termes de sécurité et d'habillage ;
- les conditions de sécurité des infrastructures tels que le « mobilier urbain »;
- le confort des passagers du réseau.

Les contrôles réalisés sur le terrain ont permis le recensement de l'état du mobilier urbain.

Ces relevés sont adressés à la CIREST, pour suite à donner.

Sur l'année 2023, des dégradations « type poteau d'arrêt » concernaient les villes suivantes :

- 34% : la commune de Saint-Benoît,
- 24% : la commune de Salazie.

Sur l'année 2024, les contrôles ont été axés principalement sur les manquements des transporteurs et la qualité du service rendu aux usagers.

A noter :

Il y a nécessité d'établir un diagnostic conjointement avec la CIREST, sur les infrastructures et une remise en conformité des abris bus, des poteaux d'arrêts, ainsi que l'accessibilité PMR aux arrêts.

Par ailleurs, des réunions de travail conjointes avec les services de la REGION REUNION ont permis la mutualisation des arrêts de Car jaune et d'Estival afin de cibler la remise en état des arrêts et permettre leur accessibilité au public PMR.

Ce travail se poursuivra sur l'année 2025, par :

- le recensement des infrastructures du réseau ESTIVAL
- la mise en place d'une procédure de mutualisation des infrastructures des arrêts,
- le choix du gestionnaire des arrêts sur le territoire CIREST.

V- LES INDICATEURS DU TRANSPORT URBAIN

A- Les kilomètres effectués

En 2024, la SPL ESTIVAL a réalisé 2 689 621 contre 2 648 194 kilomètres en 2023, soit une augmentation de **+ 41 427** kilomètres.

(Cf. Annexe 03 page 38_Les offres kilométriques contractuelles et annexe 04 page 39_les offres kilométriques réalisées).

Le service Études et Développement assure le suivi des kilomètres réalisés sur le réseau ESTIVAL via des tableaux de bord.

L'analyse des kilomètres contractuels appliqués au calendrier 2024 révèle un excédent de **+16 768 km** par rapport aux prévisions. Cette hausse s'explique principalement par les déviations dues aux travaux de voirie et divers événements recensés par la régulation (manifestations culturelles, etc.).

Cet écart se justifie principalement par la mise en place d'un itinéraire bis sur la commune de Saint-Benoît.

Depuis le 1er mai 2023, dans le cadre de la nouvelle DSP de la SPL ESTIVAL, une main courante a été mise en place pour suivre les événements impactant l'offre kilométrique.

Ce service, véritable centrale d'appel du réseau ESTIVAL, assiste, informe et propose des solutions afin d'assurer la continuité du service et le respect des horaires.

B- La fréquentation du Réseau

En 2024, la SPL ESTIVAL compte **2 695 495** voyageurs contre **2 691 887 en 2023**.

La fréquentation par type de produits pour l'année 2024 :

- **La fréquentation** : + 1 608 personnes en 2024 principalement sur les abonnements commerciaux.
- **Les abonnements commerciaux** : + 1.17 %.

- **Les tickets carnets** : - 4.12 %.
- **Les titres unitaires au sol** : - 2.56 %.

TYPE DE PRODUITS	ANNEE	TOTAL FREQUENTATION/TITRE
Titres unitaires à bord	2023	839 300
	2024	831 021
	%	-0.99 %
Tickets carnets à bord	2023	213 412
	2024	204 613
	%	-4.12 %
Titres unitaires au sol	2023	13 733
	2024	13 382
	%	-2.56%
Abonnements commerciaux	2023	1 625 442
	2024	1 644 479
	%	1.17%
Total	2023	2 691 887
	2024	2 693 495
	%	0.06 %

VI- LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DE LA DSP

A- Le Compte d'Exploitation Prévisionnel

(Cf. annexe 05 page 40).

B- Les subventions d'exploitation et les recettes commerciales

1) La contribution financière en 2024

En 2024, le montant de la contribution financière accordée par la CIREST à la SPL ESTIVAL s'élevait à **6 041 742 €**, soit une baisse de **473 195 €** par rapport à 2023. (Cf. factures de la DSP avec détail de l'indexation en annexe 06 page 41).

2) Les recettes commerciales en 2024

- **Montant des recettes commerciales du Réseau** : 1 976 498.72 € TTC en 2024 contre 1 991 445.85 € TTC en 2023.
- **Montant des recettes commerciales part SPL ESTIVAL** : 1 457 936.95 € TTC en 2024 contre 1 416 911.77 € en 2023.

Les recettes par type de produits :

- Les M'Tickets : + 42.82 %.
- Les Pass Jeunes Mensuels : - 27.49 %.
- Les Pass Jeunes Annuel : - 21.74 %.
- Les abonnements ESTI JEUNES : + 43.02 %.
- Les recettes du Réseau en 2024 : - 1 %, soit -10 445.10 € en 2024.

Produit	Année	Total des recettes en € TTC
Carnet	2023	195 690.00 €
	2024	192 115.00 €
	%	-1.83 %
Pass Mensuel	2023	53 846.00 €
	2024	56 644.00 €
	%	1.48 %
Pass Jeun Mensuel	2023	27 360.00 €
	2024	19 840.00 €
	%	-27.49 %
Pass Jeun trimestriel	2023	23 520.00 €
	2024	20 370.00 €
	%	-13.39 %
Pass Jeun annuel	2023	12 880.00 €
	2024	10 080.00 €
	%	-21.74 %
Pass Accès	2023	69.00 €
	2024	0.00 €
	%	
Pass Job mensuel	2023	112 800.00 €
	2024	120 160.00 €
	%	6.52 %
Pass Activ	2023	13 230.00 €
	2024	15 015.00 €
	%	-1.11 %
Pass Jour	2023	29.00 €
	2024	0.00 €
	%	
Titre Unitaire	2023	1 416 920.50 €
	2024	1 401 148.40 €
	%	-1.11 %
Abonnement Pass Scolaire	2023	28 335.50 €
	2024	0.00 €
	%	
Abonnement Esti Jeune	2023	77 411.50 €
	2024	110 716.00 €
	%	
Duplicata de carte	2023	4 380.00 €
	2024	4 615.00 €
	%	5.37 %
Impression de carte	2023	3 506.00 €
	2024	3 153.00 €
	%	-10.07 %
M-Tickets	2023	16 051.50 €
	2024	23 727.50 €
	%	47.82 %
Total	2023	1 986 029.00 €
	2024	1 975 583.90 €
	%	-0.53 %

VII - LES INVESTISSEMENTS 2024

Compte comptable	Type	Montant
205	Logiciel	3 863,00 €
21540	Materiel industriel	4 624,12 €
21350-21810	Installation générale	1 667,57 €
Total		10 154,69 €

VIII - LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024

Le redressement judiciaire

Pour rappel, en raison de sa situation économique et financière, la SPL ESTIVAL a été placée en redressement judiciaire par le Tribunal mixte des Commerces le 30 août 2023.

Dans le cadre de cette procédure, le juge commissaire a décidé de désigner :

- Maîtres Maxime LANGET et Victor MEROUZE de la société BL Associés en qualité d'administrateurs judiciaires, ayant une mission d'assistance et de contrôle sur la société ;
- Maître Laurent HIROU de la société SELARL HIROU en qualité de mandataire judiciaire avec une mission d'assistance de la SPL ESTIVAL.
- La société GM ASSOCIES sur la période d'observation pour l'accompagner dans la mise en œuvre d'un plan de restructuration globale portant notamment sur les réductions des charges et des modifications des effectifs dans le cadre d'un plan social économique (PSE), afin de tenter de rétablir un équilibre économique et présenter un plan d'apurement du passif.

Une première période d'observation de six mois a alors débuté, permettant à la SPL ESTIVAL d'explorer des pistes d'économie afin d'assurer la continuité de son activité.

En février 2024, cette période d'observation a été prolongée de six mois pour poursuivre les démarches engagées depuis septembre 2023.

Dans le cadre des mesures d'économie, un accord relatif au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) a été négocié en décembre 2023 entre les organisations syndicales, la Présidence et la Direction de la SPL ESTIVAL, signé par la majorité des organisations intersyndicales le 4 janvier 2024. Il a été validé par l'autorité administrative le 30 janvier 2024.

À l'issue de l'audience du 28 août 2024, et sur la base du rapport de Maître Maxime LANGET, Administrateur judiciaire, le juge a accordé une prolongation exceptionnelle de six mois de la période d'observation, soit jusqu'à fin février 2025, avec un point d'étape prévu le 27 novembre 2024.

Par ailleurs, une nouvelle convention In'House a été négociée et validée en Conseil Communautaire le 25 novembre 2024. Elle prévoit la couverture des charges d'exploitation

de l'entreprise, avec un compte d'exploitation prévisionnel pour l'année 2025 estimé à 6 800 000 € hors financement du PSE.

Dans le but de garantir l'équilibre financier de l'exploitation pour les années à venir, la SPL ESTIVAL doit mettre en place un nouveau plan de réorganisation et de restructuration. La société se retrouve donc dans l'obligation de revoir toute son organisation et de travailler sur des pistes d'économies nécessaires à la sauvegarde de son activité de service public.

Ce plan comprend les mesures d'économies suivantes :

- Réduction du point d'indice à 8,65 € au lieu de 9,42 € ;
- Réorganisation des services entraînant la suppression de 24 postes ;
- Externalisation de certains services essentiels afin de réduire la masse salariale, actuellement très élevée ;
- Mise à disposition de certains services supports auprès de la CIREST et ré-internalisation de certaines missions.

Ce projet de réorganisation a été soumis pour avis consultatif au CSE lors des séances du 20 novembre et du 18 décembre 2024, 26 décembre 2024 et 3 janvier 2025.

Enfin, un document unilatéral intégrant le Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été mis en place et discuté avec les instances du personnel fin 2024 et début 2025.

IX - LES PERSPECTIVES 2025

A- La sortie de la période de redressement judiciaire

La sauvegarde de la SPL ESTIVAL reste la priorité de la société pour l'année 2025. En effet, après trois périodes d'observations difficiles, sur une durée totale de 20 mois, l'administrateur judiciaire a présenté un plan de redressement afin de sortir définitivement la société de ces difficultés financières et de pérenniser son activité de transport public urbain

Ce plan de redressement a été présenté au Tribunal mixte des commerces, lors de l'audience du 16 avril 2025. Il repose sur trois axes décrits dans les perspectives 2025 et bénéficie du soutien de la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST), actionnaire principal de la SPL ESTIVAL (95%).

1- Un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) in House

En date du 25 novembre 2024, le conseil communautaire de la CIREST s'est réuni afin de délibérer sur la mise en place d'un nouveau contrat de DSP, entre la CIREST et la SPL ESTIVAL, à compter du 1^{er} janvier 2025. Les élus de la l'EPCI se sont prononcés favorablement sur cette délibération.

Ce nouveau contrat introduit également une augmentation de la contribution forfaitaire d'un montant de 800 000 € supplémentaire par rapport au contrat précédent ainsi qu'un compte prévisionnel d'Exploitation (CEP) équilibré.

2- Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi

Ce nouveau contrat intègre également des mesures concernant de la principale est la réorganisation des services de la SPL ESTIVAL impliquant un Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE).

Ce plan propose 2 mesures d'économies :

- ✓ Le retour au point d'indice de 9.42 € à 8.65 € ;
- ✓ La suppression de 24 postes de travail, avec une réorganisation des services (optimisation des missions/ sous-traitance et mise à disposition des services de la CIREST).

Ce PSE a été homologué par la DEETS le 20 janvier 2025. Sa mise en œuvre est en cours actuellement dans la société.

3- Augmentation et réduction du capital Social de la SPL ESTIVAL

Les capitaux propres de la SPL ESTIVAL sont attendus encore négatifs, au 31 décembre 2024 avec un montant de : - 4 336 864 €, intégrant un résultat prévisionnel négatif sur 2024 d'un montant de : - 1 507 018 €.

En conséquence, le besoin en recapitalisation s'établit sur la base de 4 586 864 €, soit 4 336 864 € auxquels viennent s'ajouter le montant de 250 000 € correspondant aux exigences réglementaires des sociétés anonymes.

Compte tenu de la situation financière de la société, la CIREST, lors de son conseil communautaire du 3 avril 2025, a arrêté les modalités de sa participation financière afin d'augmenter le capital social de SPL ESTIVAL dans l'objectif de sortir celle-ci définitivement de la situation de redressement judiciaire dans laquelle elle se trouve depuis le 30 août 2023.

a) Dans un premier temps, il est prévu une augmentation du capital social.

Cette augmentation de capital de 4 586 864 €, arrondi à 4 586 900 € s'établit par une compensation de créance de la CIREST et par un apport en numéraire.

La conversion des dettes de la CIREST en capital constitue un levier essentiel pour rétablir la solvabilité de la SPL ESTIVAL et poser les bases de son redressement durable. L'amélioration de la santé financière, permettra notamment de retrouver une plus grande crédibilité de la société en regard de l'EPCI.

Cette contribution en numéraire d'un montant total de 2 350 500 €, fera l'objet d'un premier versement de 25 % en 2025, soit 587 625 €, le reste (soit 1 762 875 €) sera versé dans un délai de 5 ans.

Le versement en numéraire permettra de :

- Renforcer les fonds propres de la SPL ESTIVAL,
- Stabiliser les engagements financiers existants tout en réduisant la pression sur la trésorerie,
- Rembourser les autres créanciers figurant au passif de l'état du mandataire judiciaire selon le plan de redressement présenté au Tribunal de commerce le 16 avril 2025.

b) Dans un second temps, il est prévu une réduction du capital social.

En effet, le montant du capital social actuel de la SPL ESTIVAL est de 500 000 €, l'augmentation du capital de 4 586 900 €, augmentera celui-ci à 5 086 900 €.

Afin d'apurer les pertes de la société telles qu'elles apparaissent au 31/12/2024 et de reconstituer les capitaux propres, il est prévu, dans un second temps, de réduire le capital social de 5 086 900,00 € à 200 000,00 €, par résorption du Report à nouveau négatif (- 4 886 864 €).

Ainsi, après réduction du capital social, la SPL ESTIVAL respectera la réglementation concernant d'une part,

- les Sociétés Anonymes, puisque les capitaux propres seront au moins égaux à la moitié du capital social,

Et, d'autre part,

- l'obligation inscrite au code des Transports et à l'article 7 de l'arrêté du 3 février 2012 relatif à la capacité financière requise pour les entreprises de transport public routier qui précise que la SPL ESTIVAL doit justifier d'un montant minimum de capitaux propres en lien avec le nombre de licences de transports (nombre de bus en exploitation à la SPL ESTIVAL).

En conséquence, le plan de redressement, incluant notamment l'augmentation du capital social et sa réduction par absorption des pertes, constitue une réponse qui doit permettre de démontrer que la SPL ESTIVAL pourra d'ici 2029 présenter un bilan positif.

Ce plan de redressement a été validé par le tribunal mixte des commerces en date du 23 avril 2025. En conséquence, à compter de cette date la société sort de sa période de redressement judiciaire.

Toutefois, la procédure de licenciements relatifs aux salariés protégés n'est pas achevée, ce qui rend la structure toujours fragile financièrement. En effet, l'équilibre des comptes prévisionnels prend en considération la suppression d'un certain nombre de postes de travail occupés notamment par des salariés protégés qui sont toujours en poste et en attente de l'autorisation de licenciement de l'Inspection du travail.

B- Le projet de mise en place de location de vélos assistés électriquement (VAE)

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable, la CIREST souhaite confier à la SPL ESTIVAL l'étude, la mise en place et la gestion d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE). Ce service vise à compléter l'offre de transport existante et à favoriser l'usage de modes de déplacement doux et respectueux de l'environnement sur le territoire de l'Est de La Réunion (CIREST).

L'objectif du projet consiste à :

- Offrir une alternative pratique et écologique à la voiture individuelle ;
- Encourager l'utilisation de transport doux et non polluant,
- Encourager l'intermodalité avec le réseau de bus Estival,
- Réduire les émissions de CO2 liées aux déplacements quotidiens (domicile-travail...),

- Rendre le vélo électrique accessible au plus grand nombre,
- Proposer des formules d'abonnement accessibles et adaptées aux besoins des usagers (mensuelle, semestrielle, annuelle),
- Initier une dynamique cyclable au préalable des futurs aménagements.

Ce projet devrait voir le jour début octobre 2025 et ferait l'objet d'un avenant dans le cadre du contrat de Délégation de Service public entre la CIREST et la SPL ESTIVAL.

Annexe 01 : Attestation d'exploitation du pôle d'échange de Saint-André par la SPL ESTIVAL page 36.

Annexe 02 : Attestation de mise à disposition du local de la CIREST page 37.

Annexe 03 : Les offres kilométriques contractuelles page 38.

Annexe 04 : Les offres kilométriques réalisées page 39.

Annexe 05 : Le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) page 40.

Annexe 06 : Les factures de la DSP avec détail de l'indexation page 41.

Annexe 01 : Attestation d'exploitation du pôle d'échange de SAINT-ANDRÉ.



Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André - Saint-Benoît - Sainte-Rose - Salazie

**ATTESTATION D'EXPLOITATION DU POLE D'ECHANGE DE SAINT-ANDRE
PAR LA SPL ESTIVAL**

Dans le cadre de la convention de concession de service public in house entre la CIREST (Autorité Organisatrice) et la SPL ESTIVAL (Concessionnaire) portant sur l'exploitation d'une partie du réseau de transport public de voyageurs, La CIREST atteste que la gestion du pôle d'échange de Saint-André est assurée par la SPL ESTIVAL.

La surface du bâtiment à assurer par la SPL ESTIVAL dans le cadre de ses missions d'exploitation de l'infrastructure est la suivante :

SHOB TOTALE : 961 M²

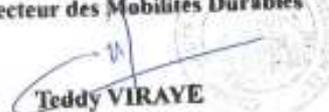
SHON TOTALE : 152 M²

Le plan du bâtiment est joint à la présente attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Saint-Benoit, le 27 novembre 2024

**Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Mobilités Durables**


Teddy VIRAYE

Annexe 02 : Attestation de mise à disposition du local de la CIREST



Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André - Saint-Benoît - Sainte-Rose - Sa

**ATTESTATION DE MISE A DISPOSITION
DU LOCAL DE LA CIREST
(PÔLE D'ECHANGES DE BRAS PANON)**

JE SOUSSIGNE :

**LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST - REPRESENTEE
PAR SON PRESIDENT MONSIEUR PATRICE SELLY DONT LE SIEGE SOCIAL
SE SITUE AU 28 RUE DES TAMARINS PÔLE BOIS 97470 SAINT-BENOÎT**

PROPRIETAIRE DU LOCAL SITUE :

**AU PÔLE D'ECHANGES DE BRAS PANON
9005 Cœur de Ville
RN 2002
97412 BRAS-PANON**

DECLARE METTRE LEDIT LOCAL A LA DISPOSITION DE :

**LA SPL ESTIVAL - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ESTIVAL REPRESENTEE
PAR SA DIRECTRICE GENERALE MADAME MARIE BERRY DONT LE SIEGE
SOCIAL SE SITUE AU 13 ROUTE NATIONALE 2 RIVIERE DES ROCHES 97412 BRAS
PANON**

AFIN QUE CELLE-CI :

Y RENOUVELLE UNE PARTIE DE SON ACTIVITE A PARTIR DU **01/01/2025
(Date de Démarrage du Contrat de Concession de Service Public In House entre la
CIREST et la SPL ESTIVAL pour une durée de 5 ans).**

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à SAINT-BENOÎT, le 18/02/2025

Signature :

**Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Mobilités Durables**

Teddy VIRAYE

PIECE JOINTE : attestation notariale



Annexe 04 : Les offres kilométriques réalisées.

Période	Kms total réalisés												Somme de kms réels TOTAL
	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	
Ligne_1	48 647	45 032	48 426	46 876	44 771	46 769	52 087	49 798	48 604	51 421	47 304	47 108	576 844
Ligne_2	5 382	5 368	5 582	5 368	4 938	5 368	5 776	5 582	5 368	5 776	5 132	5 132	64 982
Ligne_11	5 512	5 300	5 512	5 286	4 876	5 286	6 262	5 704	5 567	6 044	5 393	5 293	66 022
Ligne_12	5 148	4 950	5 148	4 927	4 554	4 950	5 871	5 340	5 244	5 656	5 058	4 957	61 804
Ligne_13	2 469	2 353	2 455	2 374	2 184	2 374	2 564	2 459	2 374	2 564	2 279	2 276	28 724
Ligne_17	3 742	3 588	3 752	3 597	3 309	3 608	3 896	3 752	3 608	3 896	3 463	3 422	43 632
Ligne_14	5 715	5 495	5 715	5 493	5 055	5 481	5 746	5 715	5 481	5 934	5 248	5 262	66 339
Ligne_15A	3 598	3 479	3 742	3 598	3 310	3 525	4 490	3 958	3 916	4 246	3 795	3 684	45 340
Ligne_15B	3 264	3 123	3 264	3 139	2 888	3 139	3 995	3 471	3 450	3 710	3 314	3 218	39 973
Ligne_16	2 764	2 658	2 747	2 658	2 445	2 658	3 408	2 956	2 978	3 190	2 870	2 756	34 088
Ligne_18	6 302	6 060	6 302	6 060	5 575	6 060	7 051	6 494	6 380	6 865	6 049	6 022	75 221
Ligne_19	5 812	5 589	5 812	5 564	5 141	5 589	6 028	5 775	5 551	5 973	5 304	5 341	67 480
Ligne_20	2 482	2 386	2 482	2 386	2 195	2 386	2 577	2 475	2 386	2 577	2 291	2 291	28 914
Ligne_30	4 059	3 903	4 018	3 903	3 591	3 887	4 216	4 059	3 903	4 216	3 747	3 747	47 249
Ligne_31	2 934	2 821	2 934	2 821	2 595	2 821	3 023	2 934	2 821	3 031	2 708	2 708	34 150
Ligne_32	2 911	2 800	2 911	2 800	2 576	2 800	2 989	2 911	2 800	3 023	2 688	2 679	33 886
Ligne_36	2 888	2 777	2 888	2 777	2 555	2 777	2 999	2 888	2 777	2 999	2 650	2 658	33 636
Ligne_33	3 206	3 083	3 206	3 083	2 836	3 083	3 329	3 206	3 069	3 329	2 951	2 959	37 341
Ligne_34	2 599	2 500	2 599	2 500	2 300	2 500	2 699	2 599	2 493	2 699	2 400	2 400	30 287
Ligne_35	5 682	5 464	5 682	5 464	5 012	5 464	5 894	5 648	5 435	5 894	5 209	5 221	66 060
Ligne_42	4 152	3 993	4 152	3 993	3 673	3 993	4 312	4 152	3 993	4 312	3 810	3 833	48 359
Ligne_37	1 452	1 397	1 452	1 397	1 285	1 397	1 508	1 444	1 397	1 508	1 341	1 341	16 918
Ligne_38	2 526	2 408	2 546	2 438	2 364	2 438	2 585	2 536	2 438	2 585	2 374	2 389	29 628
Ligne_39	2 778	2 648	2 800	2 681	2 600	2 681	2 843	2 794	2 681	2 838	2 616	2 627	32 587
Ligne_40	5 316	5 691	5 982	5 748	5 430	5 710	6 104	5 973	5 748	6 123	5 532	5 626	69 581
Ligne_41	4 535	4 327	4 545	4 303	4 178	4 372	4 647	4 543	4 372	4 654	4 245	4 283	53 004
Ligne_43	3 436	3 303	3 436	3 308	3 059	3 303	3 572	3 427	3 308	3 564	3 167	3 175	40 036
Ligne_44	2 554	2 365	2 559	2 461	2 264	2 455	2 652	2 559	2 461	2 652	2 362	2 362	29 710
Ligne_48	4 394	4 225	4 394	4 225	3 887	4 208	4 563	4 394	4 225	4 563	4 056	4 056	51 190
Ligne_49	16 061	15 118	16 095	15 546	14 913	15 546	17 050	16 358	15 930	16 895	15 552	15 612	190 675
Ligne_64	6 463	6 157	6 463	6 228	5 969	6 204	6 604	6 463	6 228	6 604	6 063	6 134	75 600
Ligne_65	11 871	11 358	11 916	11 481	10 931	11 481	12 866	12 146	11 865	12 563	11 513	11 532	141 523
Ligne_81	2 068	1 989	2 068	1 989	1 829	1 989	2 148	2 068	1 989	2 148	1 909	1 909	24 101
Ligne_82	13 036	12 362	13 036	12 576	12 298	12 568	13 282	13 036	12 576	13 282	12 330	12 544	152 927
Ligne_82C	836	782	836	809	836	809	836	836	809	836	809	836	9 867
Ligne_83	8 750	8 362	8 750	8 426	7 970	8 426	9 010	8 750	8 426	9 010	8 166	8 230	102 277
Ligne_84	1 696	1 627	1 684	1 627	1 502	1 615	1 753	1 684	1 615	1 753	1 558	1 546	19 664
TPMR	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	120 000
Total général	227 843	216 838	227 892	219 906	207 674	219 703	241 235	230 882	224 260	238 964	217 256	217 167	2 689 621

Annexe 05 : Le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP).

Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20251002-2025_C_158V2-DE
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023

Compte d'exploitation de la Convention de gestion conclue entre la CIREST et la SPL											
Compte d'exploitation prévisionnel (en euros constants HT, valeur au jour de remise des offres)											
	2023 (8 mois)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031 (4 mois)	CUMULÉ	
RECETTES	5 304 206 €	7 603 003 €	7 516 292 €	7 529 881 €	7 514 128 €	7 498 421 €	7 482 760 €	7 465 726 €	2 395 388 €	60 309 807 €	
Recettes de la vente de litres	851 182 €	1 302 345 €	1 328 431 €	1 355 039 €	1 382 179 €	1 409 853 €	1 438 102 €	1 466 506 €	498 762 €	11 032 810 €	
Recettes annexes	47 115 €	71 414 €	72 164 €	71 922 €	73 687 €	74 461 €	75 243 €	76 033 €	25 610 €	588 650 €	
Recettes prestations occasionnelles-techniques	58 333 €	187 500 €	457 500 €	567 500 €	567 500 €	567 500 €	567 500 €	567 500 €	189 167 €	3 790 000 €	
Contribution forfaitaire d'exploitation (CFE)	4 347 576 €	6 041 743 €	5 658 197 €	5 534 421 €	5 490 762 €	5 446 597 €	5 401 915 €	5 355 287 €	1 681 849 €	44 958 347 €	
CHARGES	5 304 206 €	7 603 003 €	7 516 292 €	7 529 881 €	7 514 128 €	7 498 421 €	7 482 760 €	7 465 726 €	2 395 388 €	60 309 807 €	
Charges variables	4 526 140 €	6 530 077 €	6 445 517 €	6 461 256 €	6 447 632 €	6 434 095 €	6 420 584 €	6 407 119 €	2 131 235 €	51 863 773 €	
Coûts de roulage	608 081 €	912 121 €	912 121 €	912 121 €	912 121 €	912 121 €	912 121 €	912 121 €	304 040 €	7 296 866 €	
Coûts de roulage sur prestations occasionnelles-techniques	15 585 €	50 894 €	122 229 €	151 617 €	151 617 €	151 617 €	151 617 €	151 617 €	50 539 €	996 534 €	
Charges de personnel	3 616 575 €	5 424 862 €	5 411 167 €	5 397 517 €	5 383 914 €	5 370 357 €	5 356 846 €	5 343 381 €	1 776 654 €	43 081 773 €	
Personnels de conduite	919 282 €	1 378 923 €	1 378 923 €	1 378 923 €	1 378 923 €	1 378 923 €	1 378 923 €	1 378 923 €	459 641 €	11 031 384 €	
Personnels hors conduite	2 697 293 €	4 045 939 €	4 032 244 €	4 018 594 €	4 004 991 €	3 991 434 €	3 977 923 €	3 964 458 €	1 317 013 €	32 049 889 €	
Sous-traitance TRANSDEV	286 000 €	143 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	429 000 €	
Charges fixes	713 122 €	979 718 €	979 718 €	979 718 €	979 718 €	979 718 €	979 718 €	979 718 €	244 590 €	7 816 077 €	
Charges financières	7 167 €	16 304 €	14 154 €	12 004 €	9 854 €	7 704 €	5 554 €	1 986 €	0 €	74 727 €	
Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	57 678 €	76 504 €	76 504 €	76 504 €	76 504 €	76 504 €	76 504 €	76 504 €	19 226 €	615 219 €	
RESULTAT AVANT IMPOTS	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0 €	
Taux de marge en % du chiffre d'affaires	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	

Le Président
Patrice SELLY

Le Président Directeur Général

Ludovic ALAMELLOU

Annexe 06 : Les factures de la DSP avec détail de l'indexation



SPL ESTIVAL
1, Résidence Fragrance - BP 139
97470 Saint-Benoît
Mail : estival@spl-estival.re
Tel : 0262 925 340
Fax : 0262 513 835
Capital : 500 000€
N° de Siret : 800 209 330 00011
Code APE : 4931Z

Saint-Benoît, le 12 décembre 2023

Le Concessionnaire de la SPL ESTIVAL

À

Monsieur Le Président
CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124

97470 SAINT-BENOIT

Objet : DSP de la CIREST – Facturation bimestrielle 2024
Réf. : LP/PM/CAC/2023/231
Affaire suivie par : Claude-Anne CAMBRONNE
Tél : 0262 92 53 40
Qualité : Directrice Générale
Mail : ca.cambronne@estival.re
P.J. : Facture N° 01/24

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la nouvelle convention de Délégation de Service Public, conformément au contrat in-house pour 2023, je vous transmets en ma qualité de concessionnaire de la SPL ESTIVAL, la facture bimestrielle de **Janvier-Février 2024 (n°01/24)** d'un montant de **1 006 957 € TTC**.

Le détail des calculs vous est fourni en annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Concessionnaire,
La Directrice Générale,

Claude-Anne CAMBRONNE





Saint Benoît, 12 decembre 2023

1 Résidence Fragrance
BP 138
97 470 Saint Benoît
Tél : 0262 92 53 40
Mail : estival@estival.re

CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124
97470 SAINT BENOIT

FACTURE N° 01/24
FACTURE BIMESTRIELLE

Référence contrat : convention de concession in-house anexe 4

Objet : Convention de concession de service public in-house entre la Cirest et la SPL Estival

	VALEUR JANVIER à Décembre 2024 PREVISIONNELLE	TOTAL H.T	T.V.A	TOTAL T.T.C
MONTANT GLOBAL C.F 2024	6 041 743 €	6 041 743 €		6 041 743 €
Facture JANVIER-FEVRIER 2024	1 006 957 €	1 006 957 €		1 006 957 €
TOTAL				1 006 957 €

Arrêté la présente facture à la somme de :

Un million six mille neuf cent cinquante sept euros

Nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1287 9000 01111 175763001 135

BIC : DELUFR22XX

En votre aimable règlement,

Cordialement,

SPL ESTIVAL
Le Concessionnaire,
La Directrice Générale,
Claude Anne CAMBRONNE



Conditions de paiement : paiement à réception de facture, à 30 jours...



SPL ESTIVAL
13 RN2 - Bât E - RDR
97412 BRAS PANON
Mail : estival@estival.re
Tel : 0262 925 340
Fax : 0262 513 835
Capital : 500 000€
N de Siret : 500 209 330 00029
Code APE : 4931Z

Bras-Panon, le **20 FEV. 2024**

Le Concessionnaire de la SPL ESTIVAL

À

**Monsieur Le Président
CIREST**

28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124

97470 SAINT-BENOIT

Objet : DSP de la CIREST – Facturation bimestrielle 2024
Réf. : LP/PM/OB/2024/ 3A
Affaire suivie par : Olivier BILLOT
Tél : 0262 92 53 40
Qualité : Directeur Général
Mail : o.billot@estival.re
P.J. : Facture N° 02/24

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la nouvelle convention de Délégation de Service Public, conformément au contrat in-house pour 2023, je vous transmets en ma qualité de concessionnaire de la SPL ESTIVAL, la facture bimestrielle de **Mars-Avril 2024 (n°02/24)** d'un montant de **1 006 957 € TTC**.

Le détail des calculs vous est fourni en annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

**Le Concessionnaire,
Le Directeur Général,**

Olivier BILLOT



Bras-Panon, 20 FEV. 2024

13 RN2 _ Bât E
Rivière des Roches
97412 BRAS PANON
Tél : 0282 92 83 40
Mail : estival@estival.re

CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124
97470 SAINT BENOIT

FACTURE N° 02/24
FACTURE BIMESTRIELLE

Référence contrat : convention de concession in-house anexe 4

Objet : Convention de concession de service public in-house entre la Cirest et la SPL ESTIVAL

	VALEUR JANVIER à Décembre 2024 PREVISIONNELLE	TOTAL H.T		TOTAL T.T.C
MONTANT GLOBAL C.F 2024	6 041 743 €	6 041 743 €		6 041 743 €
Facture MARS-AVRIL 2024	1 006 957 €	1 006 957 €		1 006 957 €
TOTAL				1 006 957 €

Arrêté la présente facture à la somme de :
Un million six mille neuf cent cinquante sept euros

Nos coordonnées bancaires :
IBAN : FR76 1287 9000 01111 175763001 135
BIC : DELUFR22XX

En votre aimable règlement,
Cordialement,

Le Concessionnaire,
Le Directeur Général,

Olivier BILLOT



Conditions de paiement : paiement à réception de facture, à 30 jours

DSP TRANSPORT CIREST - TABLEAU PREVISIONNEL DE FACTURATION JANVIER A DECEMBRE 2024

TITULAIRE : SPL ESTIVAL

Montant de l'aide forfaitaire :	
Montant janvier à décembre HT	6 041 743
Montant janvier à décembre HT	6 041 743



	1	2	3	4	5	6							
	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	Total
Facturation HT	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	6 041 743

Selon le contrat in-house annexe 4 cep





SPL ESTIVAL
13 RN2_Bât E_RDR
97412 BRAS PANON
Mail : estival@estival.re
Tel : 0263 190 150
Fax : 0262 513 835
Capital : 600 000€
N° de Siret : 800 209 330 00029
Code APE : 4931Z

Bras-Panon, le **22 AVR. 2024**

Le Concessionnaire de la SPL ESTIVAL

À

Monsieur Le Président
CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124

97470 SAINT-BENOIT

Objet : DSP de la CIREST – Facturation bimestrielle 2024
Réf. : LP/PM/OB/2024/ 58
Affaire suivie par : Olivier BILLOT
Tél : 0262 92 53 40
Qualité : Directeur Général
Mail : o.billot@estival.re
P.J. : Facture N° 03/24

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la nouvelle convention de Délégation de Service Public, conformément au contrat in-house pour 2023, je vous transmets en ma qualité de concessionnaire de la SPL ESTIVAL, la facture bimestrielle de **Mai-Juin 2024 (n°03/24)** d'un montant de **1 006 957 € TTC**.

Le détail des calculs vous est fourni en annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

**Le Concessionnaire,
Le Directeur Général,**

Olivier BILLOT



Bras-Panon, 22 AVR. 2024

13 RN2 _ BBI E
Rivière des Roches
97412 BRAS PANON
Tel : 0263 15 01 50
Mail : estival@estival.re

CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoit - BP 124
97470 SAINT BENOIT

FACTURE N° 03/24
FACTURE BIMESTRIELLE

Référence contrat : convention de concession in-house anexe 4

Objet : Convention de concession de service public in-house entre la Cirest et la SPL ESTIVAL

	VALEUR JANVIER à Décembre 2024 PREVISIONNELLE	TOTAL H.T		TOTAL T.T.C
MONTANT GLOBAL C.F 2024	6 041 743 €	6 041 743 €		6 041 743 €
Facture MAI-JUIN 2024	1 006 957 €	1 006 957 €		1 006 957 €
TOTAL				1 006 957 €

Arrêté la présente facture à la somme de :
Un million six mille neuf cent cinquante sept euros

Nos coordonnées bancaires :
IBAN : FR76 1287 9000 01111 175763001 135
BIC : DELUFR22XX

En votre aimable règlement,
Cordialement,

Le Concessionnaire,
Le Directeur Général,

Olivier BILLOT



Conditions de paiement : paiement à réception de facture, à 30 jours ..



DSP TRANSPORT CIREST - TABLEAU PREVISIONNEL DE FACTURATION JANVIER A DECEMBRE 2024

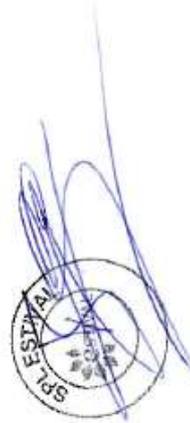
TITULAIRE : SPL FESTIVAL



Montant de l'aide forfaitaire :	HT	6 041 743
Montant janvier à decembre	HT	6 041 743

	1	2		3		4		5		6			
	janv-24	fevr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	dec-24	Total
Facturation	HT	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	6 041 743

Selon le contrat in-house annexe 4 cep





SPL ESTIVAL
13 890 041 E - 4000
07412 BRAS-PANON
Mail : estival@spl.fr
Tel : 0262 92 53 40
Fax : 0262 92 53 40
Capital : 300 000 €
N° de Siret : 803 200 330 00024
Code APE : 4931Z

Bras-Panon, le **25 JUIN 2024**

Le Concessionnaire de la SPL ESTIVAL

À

Monsieur Le Président
CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124

97470 SAINT-BENOIT

Objet : DSP de la CIREST – Facturation bimestrielle 2024
Réf. : LP/PM/OB/2024/ 75
Affaire suivie par : Olivier BILLOT
Tél : 0262 92 53 40
Qualité : Directeur Général
Mail : o.billot@estival.fr
P.J. : Facture N° 04/24

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la nouvelle convention de Délégation de Service Public, conformément au contrat in-house, je vous transmets en ma qualité de concessionnaire de la SPL ESTIVAL, la facture bimestrielle de **Juillet - Août 2024** (n°04/24) d'un montant de **1 006 957 € TTC**.

Le détail des calculs vous est fourni en annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Concessionnaire,
Le Directeur Général,

Olivier BILLOT





Bras-Panon,

25 JUN 2024

13 RN2 _ BAIE
Rivier des Roches
97412 BRAS PANON
Tél : 0263 11 01 96
Mail : estival@estival.re

CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124
97470 SAINT BENOIT

FACTURE N° 04/24
FACTURE BIMESTRIELLE

Référence contrat : convention de concession in-house anexe 4

Objet : Convention de concession de service public in-house entre la Cirest et la SPL ESTIVAL

	VALEUR JANVIER à Décembre 2024 PREVISIONNELLE	TOTAL H.T		TOTAL T.T.C
MONTANT GLOBAL C.F 2024	6 041 743 €	6 041 743 €		6 041 743 €
Facture JUILLET-AOUT 2024	1 006 957 €	1 006 957 €		1 006 957 €
TOTAL				1 006 957 €

Arrêté la présente facture à la somme de :
Un million six mille neuf cent cinquante sept euros

Nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR78 1287 9000 01111 175763001 135
BIC : DELUFR22XX

En votre aimable règlement,
Cordialement,

Le Concessionnaire,
Le Directeur Général,
Olivier BILLON



SPL ESTIVAL
13 RN2 BAIE RDR
97412 BRAS PANON
Mail : estival@estival.re
Tel : 0290 150 150
Fax : 0292 513 035
Capital : 500 000€
N° de Siret : 800 209 330 00029
Code APE : 4931Z

Bras-Panon, le 26 AOUT 2024

Le Concessionnaire de la SPL ESTIVAL

À

Monsieur Le Président
CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124
97470 SAINT-BENOIT

Objet : DSP de la CIREST – Facturation bimestrielle 2024
Réf. : LP/PM/MB/2024/ 93
Affaire suivie par : Marie BERRY
Qualité : Directrice Générale
Mail : m.berry@estival.re
P.J. : Facture N° 05/24

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la nouvelle convention de Délégation de Service Public, conformément au contrat in-house, je vous transmets en ma qualité de concessionnaire de la SPL ESTIVAL, la facture bimestrielle de **Septembre – Octobre 2024 (n°05/24)** d'un montant de **1 006 957 € TTC**.

Le détail des calculs vous est fourni en annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

**Le Concessionnaire,
La Directrice Générale,**

SPL ESTIVAL
13 RN2 BAIE Rivière des Roches
97412 BRAS PANON
SIRET : 800 209 330 00029
Code APE : 4931Z
Marie BERRY





Bras-Panon, 26 AOUT 2024

13 RN2 _ Bât E
Rivière des Roches
97412 BRAS PANON
Tel : 0263 15 01 50
Mail : estival@estival.re

CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124
97470 SAINT BENOIT

FACTURE N° 05/24
FACTURE BIMESTRIELLE

Référence contrat : convention de concession in-house annexe 4

Objet : Convention de concession de service public in-house entre la Cirest et la SPL ESTIVAL

	VALEUR JANVIER à Décembre 2024 PREVISIONNELLE	TOTAL H.T	TOTAL T.T.C
MONTANT GLOBAL C.F 2024	6 041 743 €	6 041 743 €	6 041 743 €
Facture Septembre-Octobre 2024	1 006 957 €	1 006 957 €	1 006 957 €
TOTAL			1 006 957 €

Arrêté la présente facture à la somme de :
Un million six mille neuf cent cinquante sept euros

Nos coordonnées bancaires :
IBAN : FR76 1287 9000 01111 175763001 135
BIC : DELUFR22XX

En votre aimable règlement,
Cordialement,

Le Concessionnaire,
La Directrice Générale,
13 RN2 Bât E - Rivière des Roches
97412 BRAS PANON
SIRET : 800 209 330 00029
COTE APE : 4931Z
Marie BERRY

Conditions de paiement : paiement à réception de facture à 30 jours



SPL ESTIVAL
13 RM2, Bât E - RDH
87412 BRAS PANON
Mail : estival@estival.re
Tel : 0263 150 150
Fax : 0262 513 835
Capital : 500 000€
N° de Siret : 800 209 330 00020
Code APE : 4931Z

Bras-Panon, le 22 OCT. 2024

Le Concessionnaire de la SPL ESTIVAL

À

Monsieur Le Président
CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124

97470 SAINT-BENOIT

Objet : DSP de la CIREST – Facturation bimestrielle 2024
Réf. : LP/PM/MB/2024/ 124
Affaire suivie par : Pamela MANICOM
Qualité : Responsable comptable
Mail : p.manicom@estival.re
P.J. : Facture n° 06/24

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de la nouvelle convention de Délégation de Service Public, conformément au contrat in-house, je vous transmets en ma qualité de concessionnaire de la SPL ESTIVAL, la facture bimestrielle de **Novembre – Décembre 2024 (n°06/24)** d'un montant de **1 006 957 € TTC**.

Le détail des calculs vous est fourni en annexe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

**Le Concessionnaire,
La Directrice Générale,**


Marie BERRY





Bras-Panon, le 22 OCT. 2024

13 RN2 _ Bât E
Rivière des Roches
97412 BRAS PANON
Tél : 0263 15 01 50
Mail : estival@estival.re

CIREST
28 rue des Tamarins
Pôle Bois de Saint-Benoît - BP 124
97470 SAINT BENOIT

FACTURE N° 06/24
FACTURE BIMESTRIELLE

Référence contrat : convention de concession in-house anexe 4

Objet : Convention de concession de service public in-house entre la Cirest et la SPL ESTIVAL

	VALEUR JANVIER à Décembre 2024 PREVISIONNELLE	TOTAL H.T		TOTAL T.T.C
MONTANT GLOBAL C.F 2024	6 041 743 €	6 041 743 €		6 041 743 €
Facture Novembre-Décembre 2024	1 006 957 €	1 006 957 €		1 006 957 €
TOTAL				1 006 957 €

Arrêté la présente facture à la somme de :

Un million six mille neuf cent cinquante sept euros

Nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1287 9000 01111 175763001 135

BIC : DELUFR22XX

En votre aimable règlement,
Cordialement,

Le Concessionnaire,
La Directrice Générale,

Marie BERRY



Conditions de paiement : paiement à réception de facture à 30 jours.



DSP TRANSPORT CIREST - TABLEAU PREVISIONNEL DE FACTURATION JANVIER A DECEMBRE 2024

TITULAIRE : SPL ESTIVAL

Montant de l'aide forfaitaire:	HT	6 041 743
Montant janvier à décembre	HT	6 041 743
Montant janvier à décembre	HT	<u>6 041 743</u>

Facturation	1			2			3			4			5			6			Total						
	Janv-24	fevr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	Janv-24	fevr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24		juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
HT	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	503 479	6 041 743

Selon le contrat in-house article 36 page 35

